

« La guerre de l'eau de Soweto ». Acte 1, le recours à la rue

Dès ses débuts, le projet OGA a été l'objet de mobilisations collectives diverses caractérisées dans un premier temps par des activités de désobéissance civile, de vandalisme et plus généralement « d'illégalismes » (Mouchard, 2003). Le mécontentement exprimé ici s'inscrit, on l'a vu, dans un cycle de protestations plus large à l'échelle du pays et Soweto. Dans ce cadre, certains mouvements sociaux comme le *Soweto Electricity Crisis Committee* (SECC) ou l'*Anti Privatisation Forum* (APF), à l'initiative de nombreuses mobilisations collectives contre les conditions d'accès à l'électricité au début des années 2000, sont également des acteurs centraux de l'opposition contre le projet OGA. De la même manière, la campagne menée contre le projet d'eau s'inspire des luttes précédentes contre l'installation de compteurs à prépaiement dans le secteur de l'électricité. Plutôt que de considérer les mobilisations collectives contre le projet OGA comme un élément isolé, il s'agit de montrer que les dynamiques protestataires s'inscrivent dans un paysage plus large de mécontentement contre la qualité des services. Penser l'action collective dans ce cas spécifique doit donc permettre une réflexion plus générale sur les mobilisations contemporaines dont l'Afrique du Sud est le théâtre.

Dans ce chapitre, nous questionnerons l'émergence de l'action collective. Certains mouvements sociaux, notamment APF et SECC, ont été l'objet d'un intérêt sans cesse renouvelé dans les sphères universitaires ces dernières années. Il ne s'agit donc pas de revenir en détail sur ces collectifs militants mais d'en donner un aperçu afin de saisir leur agencement dans le cadre de l'émergence des contestations contre le projet OGA et de comprendre comment les revendications de certains résidents ont été formalisées et sont devenues qualifiables « d'action collective ». L'analyse s'appuie sur nos enquêtes de terrain, d'une part, la bibliographie, d'autre part. Par ailleurs, au-delà des revendications directement liées au projet OGA, nous étudierons la vision des services d'eau développée par ces mouvements sociaux. Nous montrerons que celle-ci, avant tout nourrie d'arguments idéologiques et d'une

⁵⁶ « *Soweto starts its water war* », Mail and Guardian, 24 Juillet 2006.

opposition farouche à l'ANC, est pourtant moins homogène qu'il y paraît si l'on s'intéresse à l'ensemble du corps militant.

1. L'émergence de la contestation collective

Retracer l'histoire des mobilisations contre le projet OGA questionne la définition de l'action collective. En effet, que signifie cette notion apparemment simple? Elle peut se définir comme « l'action concertée en faveur d'une cause » (Neveu, 2005, p. 9), autrement dit, elle correspond à une action liée à une revendication pour laquelle des individus s'organisent et se coordonnent. La notion renvoie donc à deux éléments essentiels : un « agir-ensemble intentionnel » caractérisé par le « projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert » qui se développerait dans « une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une « cause » » (Neveu, 2005, p. 9). Il s'agit dans cette section de voir comment l'action collective a émergé contre le projet OGA et d'étudier les acteurs, ou les « formes organisationnelles » (Céfaï, 2007, p. 10) (ici, les organisations suivantes : PCRf, SECC, APF, CAWP), à l'origine des contestations ainsi que leurs revendications.

1.1. Formation du PCRf à Phiri ou les prémices de l'action collective

Le projet OGA, au départ initié dans le quartier de Phiri, Soweto, a été rapidement étendu à d'autres quartiers. Pourtant, la mobilisation collective contre le projet a été initiée à Phiri et est restée la plus forte dans ce périmètre. Les prémices de l'action collective sont à chercher dans des initiatives isolées de certains ménages. En effet, les mobilisations initiales des membres de la communauté, notamment dans le quartier connu sous l'appellation « Old Phiri », se concentraient à l'échelle des ménages et n'avaient pas de dimension collective (Matlala, 2009). Il s'agissait pour les ménages de contester individuellement l'installation des compteurs à prépaiement et de dénoncer le manque de consultation et d'information sur le projet au travers, par exemple, de rencontres ponctuelles avec le *councillor*. En se référant à la manière dont Singh (2001)⁵⁷ définit l'action collective, à ce stade, les mobilisations contre le projet OGA ne peuvent pas être caractérisées d'action collective mais de « *crowd action* » du

⁵⁷ Cité dans (Matlala, 2010, p83).

fait de leur manque d'institutionnalisation, d'organisation, de structure et de l'éruption soudaine des mobilisations autour d'un évènement conflictuel.

Les initiatives individuelles basculent dans « l'agir-ensemble intentionnel » en août 2003, lorsque les résidents constituent en un groupe organisé: le *Phiri Concerned Residents Forum* (PCRFR). L'une des membres actifs explique les conditions de formation de ce collectif :

« Les tranchées de canalisation ont commencé à être creusées. Ils ont modifié les compteurs électriques et l'électricité a été coupée pendant deux jours. Nous sommes allés les voir et ils ont dit qu'ils ne faisaient que leur travail – que nous devons adresser nos plaintes au conseiller municipal. Donc nous sommes allés à la mairie [pour nous plaindre]. Le conseiller nous a dit que les employés étaient en train de changer l'infrastructure pour installer des compteurs d'eau à prépaiement. Quand nous sommes sortis du bureau de l'administration, nous avons dit aux gens d'arrêter parce que nous n'avions pas été consultés. Ensuite, [en protestation], nous avons rebouché les tranchées. C'est à ce moment-là que nous, les habitants, nous sommes réunis (...)»⁵⁸.

De la même manière, les militants interrogés lors de nos enquêtes de terrain expliquent leurs motivations à se mobiliser contre le projet OGA en soulignant leur désapprobation envers les outils sociotechniques utilisés par la municipalité et le manque de consultation des résidents sur le projet (voir encadré 11).

Le PCRFR, créé spontanément par certains résidents du township, constitue ainsi la première étape de la formalisation des mobilisations collectives contre le projet OGA. Plus qu'un mouvement social, le groupement peut être défini comme une « *community based organisation* » (CBO). Initialement créée pour lutter contre les compteurs à prépaiement, il s'est rapidement ouvert à d'autres sujets affectant les résidents de Phiri comme l'accès à l'électricité ou au logement. À ses débuts, le PCRFR était une organisation de faible envergure (30 personnes environ), composée majoritairement de femmes et dirigée par un comité de 5 personnes (Matlala, 2010a). En 2008, le PCRFR est devenu une branche du *Soweto Electricity Concern Committe* (SECC), se faisant alors connaître sous l'intitulé de *SECC Phiri branch*.

⁵⁸ Entretien de J. Makoatsane, en ligne http://www.citizen.org/cmep/article_redirect.cfm?ID=14303. Dernière consultation le 27/07/2011.

Encadré 11 – Portrait d'une des membres fondateurs du PCRf

Zodwa, femme d'une cinquantaine d'années arborant un T-shirt rouge à l'effigie de l'APF et aux divers slogans « anti privatisation », est un des membres fondateurs et représentante du PCRf devenu SECC Phiri Branch en 2008. Elle fait également partie d'APF et du SECC. Elle nous reçoit chez elle pour un entretien.

Elle explique que son engagement militant remonte aux mobilisations contre l'apartheid, période durant laquelle elle était affiliée au *Congress of South African Students* (COSAS). Elle déclare avec fierté avoir été active lors des événements de 1976 à Soweto.

Elle vit à « Old Phiri » dans une maison en dur composée de quatre pièces et d'une « backyard shack » : 12 personnes y vivent dont 5 enfants, 5 adultes sans emploi et une personne âgée qui perçoit une retraite de R1000 environ par mois. Selon elle, son foyer vit grâce à la pension de retraite de sa mère.

Elle fait partie des premières personnes à s'être mobilisées contre le projet OGA en 2003. Zodwa explique pourquoi elle a décidé de se mobiliser contre le projet : « *Nous avons commencé à résister contre le projet OGA car les compteurs à prépaiement sont cruels et ils nous ont été imposés, les councillors nous ont imposé quelque chose dont on ne voulait pas, sans nous demander. JW m'a emmené avec d'autres résidents de Phiri faire une visite de terrain à Orange Farm et à Kasigo, un township situé dans l'East Rand, pour me montrer le fonctionnement des compteurs mais j'ai tout de suite vu que les compteurs sont cruels : que faire si quelqu'un à la maison est malade que l'on n'a pas d'eau ? J'ai parlé avec une vieille femme qui souffrait parce que sa fille était malade du VIH et qu'elle n'avait pas assez d'eau pour la soigner. J'ai été choquée par cette expérience et j'ai décidé de lutter contre le projet.* » En effet, au moment de la mise en œuvre du projet, JW proposait des visites de terrain à Orange Farm et Kasigo, deux townships où des compteurs avaient déjà été installés par *Johannesburg Water*, et offrait la possibilité aux participants de rencontrer des résidents et de leur poser des questions sur le fonctionnement de ces outils sociotechniques. Suite à cette visite de terrain, elle explique que JW lui aurait proposé de l'argent pour qu'elle parle du projet OGA à ses voisins et aux habitants de son quartier. Elle explique avoir refusé parce que « *cela aurait signifié tuer ma communauté et me tuer moi-même. Et pourtant, ils avaient mis l'argent juste devant mon nez, mais j'ai refusé* ».

Au moment de la mise en œuvre du projet OGA, Zodwa a refusé qu'on installe un compteur à prépaiement dans sa propriété. Comme prévu par le projet, elle s'est donc vu proposer un niveau de service inférieur matérialisé par une connexion extérieure dans la cour non relié au

réseau d'assainissement. À la suite de ces travaux, elle explique que, « *pour rendre les choses plus faciles* », elle a elle-même payé un plombier pour connecter les toilettes et la salle de bain à cette arrivée d'eau. En réaction, JW a envoyé la police pour l'arrêter du fait de cette action jugée « illégale » mais l'affaire est restée sans suite dans la mesure où, estime-t-elle, « *je suis propriétaire de ma maison, est-ce que c'est vraiment illégal ? Que peuvent-ils faire ?* »

Source : auteur, entretien réalisé le 09/11/2010

1.2. Les mouvements sociaux, des acteurs catalyseurs

Les mobilisations contre le projet OGA peuvent être caractérisées d'action collective à compter de la création du PCRf. Toutefois, l'émergence de dynamiques protestataires organisées et la formalisation du PCRf ont été le fruit d'une collaboration avec deux mouvements sociaux : l'*Anti Privatisation Forum (APF)* et le *Soweto Electricity Crisis Committee (SECC)*, affilié d'APF parfois également qualifié de « mini mass movement » (Egan, Wafer, 2006). L'implication de ces mouvements sociaux constitue un moment d'inflexion important dans la trajectoire des dynamiques protestataires dans la mesure où elle a donné une autre dimension à l'action collective engagée à Phiri, et ce à plusieurs titres. D'abord, ils lui ont donné une structure (en aidant à former un comité exécutif par exemple), un mode d'organisation (suggérant par exemple la mise en place de réunions de mobilisation hebdomadaires), une expertise et des moyens. Au-delà, leur intervention a permis un changement d'échelle en termes de formulation des griefs et des privations vécues dans l'expérience quotidienne des résidents en les reliant à des problématiques plus globales relatives à la gestion des services essentiels à l'échelle municipale et nationale. Outre une institutionnalisation, l'intervention des mouvements sociaux a donc permis d'élargir les revendications micro-locales des résidents pour les faire résonner avec des revendications plus globales. Qui sont ces mouvements sociaux ayant joué un rôle catalyseur dans l'émergence de l'action collective? Comment se sont-ils « greffés » sur les contestations ayant émergé à Phiri contre le projet OGA ?

APF (Buhlungu, 2006 ; Dawson, 2008 ; Runciman, 2010) et SECC (Egan, Wafer, 2006 ; Naidoo, Veriava, 2009 ; Alexander, 2003) ont été l'objet d'une littérature scientifique importante et d'une attention médiatique grandissante depuis le début des années 2000. Ainsi, sans revenir en détail sur l'histoire et les caractéristiques des deux organisations, bien

exposées ailleurs, nous proposons néanmoins dans les lignes suivantes quelques clés de compréhension essentielles à l'appréciation de l'émergence de la contestation collective.

Les deux organisations ont été créées dans les années 2000 dans un contexte marqué, d'une part, par l'adoption à Johannesburg du plan Igoli 2002, d'autre part, par l'adoption du GEAR. Si les deux organisations diffèrent par leur « statut » dans le paysage des mouvements sociaux, APF étant une plateforme d'échanges et de facilitation des mobilisations de ses affiliés dont fait partie le SECC, elles partagent néanmoins un certain nombre de convictions et d'objectifs.

1.2.1. Anti Privatisation Forum (APF)

APF a été créé en 2000 par des intellectuels de gauche et anciens membres du parti communiste, de l'ANC ou de syndicats influents comme la COSATU déçus par la politique menée par l'ANC (Buhlungu, 2006). Trois de ses membres fondateurs, Dale McKinley (ex membre du parti communiste), John Appolis (ex membre de la COSATU) et Trevor Ngwane (ex *councillor* ANC à Pimville, Soweto) sont symptomatiques de cette tendance dans la mesure où ils ont été exclus des mouvements syndicaux ou politiques dans lesquels ils militaient pour avoir formulé publiquement des critiques, par exemple sur le principe de recouvrement des coûts adopté par le gouvernement ANC (Ngwane, 2003). Rapidement, des étudiants, appartenant majoritairement à des organisations socialistes, et des groupes de résidents issus des townships entourant Johannesburg ont adhéré au projet de formation de l'APF.

L'APF, forum peu institutionnalisé, regroupe une trentaine d'organisations affiliées, dont le SECC, trois groupes politiques et un certain nombre d'adhérents individuels⁵⁹. Forte de cette base, l'organisation est devenue un mouvement social puissant qui rallierait plus de 10 000 personnes (Buhlungu 2006, p73). Un des représentants du collectif insiste sur la nature de l'APF, revendiquant son manque d'institutionnalisation :

« L'APF est un forum, pas une organisation, ce qui veut dire qu'il y a un certain nombre d'organisations de base qui sont affiliées à l'APF, mais qu'elles restent autonomes ⁶⁰ ».

⁵⁹ Pour plus de détails sur les différentes instances composant l'APF, voir (Runciman, 2010).

⁶⁰ Dale McKinley, entretien réalisé le 29/06/2009.

Les organisations affiliées, toutes basées dans les townships de la région du Gauteng, sont très hétérogènes en termes de force, de taille ou d'orientation politique mais ont en commun un engagement en faveur de l'accès aux services essentiels ou au logement pour les populations les plus marginalisées. L'APF leur apporte un appui de taille en termes logistique, financier, organisationnel et idéologique, ce qui lui vaut l'appellation de « maison mère » par les militants comme l'explique un militant du SECC :

« La maison mère du SECC est l'APF – le SECC est un des affiliés parmi les plus actifs de APF. Quand on a besoin de quelque chose, on va à l'APF. L'APF n'est pas sur le terrain, ils ne viennent pas s'occuper des connexions ou des reconnections illégales par exemple. Par contre, quand des camarades sont arrêtés lors de ce genre d'opérations, le SECC se rend à l'APF afin de demander de l'aide, et l'APF s'organise avec les avocats afin de les faire libérer. L'APF donne aussi la caution. Pareil, quand le SECC organise une marche, l'organisation prévient l'APF qui se charge de diffuser l'information auprès de tous les affiliés et d'envoyer des représentants d'autres communautés ou de financer le transport de ceux qui sont loin.⁶¹ »

Par ailleurs, l'APF, plateforme d'échange et de facilitation des mobilisations collectives initiées par ses affiliés, développe une large gamme d'activités : éducation et information des communautés sur leurs droits, sur les politiques d'accès aux services, ou sur les idéologies politiques. Runcinam (2010) estime que cet aspect moins visible et moins spectaculaire des répertoires de résistance de l'APF est pourtant crucial pour le fonctionnement de l'organisation. Des activités qualifiées de « défensives » sont également mises en œuvre : sabotage des compteurs à prépaiement, possibilité d'une assistance légale aux communautés en cas d'arrestation, organisation de manifestations, etc. L'APF tente également d'attirer l'attention des médias et des décideurs politiques sur les causes défendues par ses affiliés grâce à la production de pamphlets, de newsletters, d'articles, de rapports, de vidéos ou au travers de la participation à des émissions de radio ou de télévision.

⁶¹ Charles, membre du SECC, entretien réalisé le 14/07/2009.

1.2.2. Soweto Electricity Crisis Committee (SECC)

Le SECC, créé par Trevor Ngwane, ex-conseiller municipal de l'ANC, et quelques autres intellectuels et résidents de Soweto a émergé suite à un changement d'orientation des politiques municipales relatives à l'accès à l'électricité au début des années 2000: l'adoption du principe de recouvrement des coûts et le passage d'une tarification au forfait à une tarification à la consommation ayant conduit à une augmentation des tarifs allant jusqu'à 400% pour certains ménages (Fiil-Flynn, 2001) et à des centaines de milliers de déconnexions. Dans ce contexte, le SECC s'est illustré par l'organisation de mobilisations protestataires massives contre les coupures d'électricité et la mise en place des compteurs à prépaiement pour l'accès à l'énergie grâce à la mise en œuvre de « l'Operation Khanyisa » (« allumer la lumière ») consistant à reconnecter illégalement les ménages débranchés par l'entreprise ESKOM suite à un défaut de paiement (voir encadré 12).

Encadré 12 – Emergence du SECC selon Trevor Ngwane.

Lors d'un entretien réalisé dans les bureaux du SECC à Soweto, T. Ngwane, membre fondateur du SECC raconte l'émergence de l'organisation : « A l'époque de la création du SECC, les coupures d'électricité devenaient fréquentes à Soweto. Le gouvernement commençait à aller vers la privatisation des services. Au niveau de l'électricité, une partie d'ESKOM a été privatisée et afin de rendre les investissements attractifs pour les investisseurs, le gouvernement a décidé de faire payer les habitants. Avant les gens payaient un forfait qui était calculé d'après une estimation réalisée chaque mois. Ce système posait des gros problèmes aux foyers qui voyaient leur budget électricité varier considérablement d'un mois à l'autre et ESKOM faisait des réévaluations périodiques, souvent à la hausse d'ailleurs... ce qui posait des problèmes et provoquait l'insatisfaction des habitants : souvent, les foyers cumulaient des dettes très importantes. De ce fait, ESKOM a décidé d'installer des compteurs pour l'électricité. Les gens qui ne payaient pas l'électricité se voyaient donc couper l'accès à l'énergie et parfois des rues entières étaient coupées ! Les gens à Soweto ont commencé à s'organiser. Soweto est un endroit très vaste qui compte plus de quarante quartiers, le besoin se faisait sentir de s'organiser et de ne faire qu'une seule voix. L'unité fait la force ! Le fait de lutter séparément donne plus de forces à ESKOM qui peut diviser pour régner. Un atelier a donc été organisé en 2000 : des militants de tout Soweto ont été conviés et l'atelier a eu un vif succès. Dès le premier jour, il a été clair que le besoin de former un comité à Soweto était là. Le SECC est devenu assez rapidement très populaire dans le quartier, notamment dès que les opérations de reconnexion illégales ont

commencé. Il fallait en effet trouver un moyen efficace d'agir car ESKOM se disait ouvert à la négociation d'un côté mais de l'autre continuait à couper l'électricité... alors les reconnexion illégales donnait un effet de levier et du poids aux gens de Soweto : ESKOM était obligé de commencer à écouter, de ne plus faire semblant de vouloir négocier. Les reconnexions au réseau électrique sont rapidement devenues la principale campagne du SECC. De plus en plus de bénévoles ont été formés aux reconnexion illégales et la campagne est devenue de plus en plus populaire.».

Source : auteur, entretien réalisé le 21/07/2009

L'organisation, basée à Soweto contrairement à APF qui occupe des bureaux dans le CBD de Johannesburg, rassemblerait environ 7000 membres (Ngwane, 2003), même si une estimation fiable du nombre de membres reste difficile (Egan, Wafer, 2006). En effet, le SECC représente la somme de nombreux groupes de résidents appartenant aux différents quartiers de Soweto, les « branches », au nombre de trente, coordonnées par un noyau d'activistes travaillant depuis le bureau de *Career Center* situé non loin de l'hôpital *Baragwanath*. Les branches locales, de tailles diverses selon les zones, sont des organisations relativement indépendantes souffrant de mauvaise communication entre elles (Wafer, 2008). Chacune des branches organise des réunions hebdomadaires qui sont des espaces d'échanges d'expérience et de mobilisation des membres durant lesquelles les militants se tiennent informés des projets en cours, des marches de protestation à venir, des évolutions des politiques concernant les services essentiels dans le quartier, etc. Ces dernières sont la plupart du temps organisées dans des écoles, des églises ou des gymnases, prêtées avec plus ou moins de bonne volonté par les autorités locales (encadrés 13 et 14).

Les observations réalisées lors de nos enquêtes de terrain font apparaître des formes de continuité entre les pratiques contestataires et les symboles développés durant l'apartheid et celles employées par les nouveaux mouvements sociaux (encadrés 13 et 14) : les chants utilisés lors des réunions hebdomadaires ou des manifestations en sont une bonne illustration (Dawson, 2010). Cette « mise en tradition » (Tournadre Plancq, 2008, p. 151) s'invite au-delà des réunions et s'exprime à d'autres occasions, il s'agit par exemple d'appeler au boycottage des élections⁶², des loyers ou des factures de services urbains⁶³ ou de pratiquer le *toyitoyi* lors des manifestations.

⁶² Le SECC a appelé au boycottage des élections locales.

⁶³ Le Soweto Concerned Residents (SCR), émanation du SECC, fonctionne sur un mode relativement similaire à ce dernier. Il a développé une campagne intitulée « Rands 5 » proposant de régler cinq rands pour les services municipaux. Ce montant est jugé par les militants comme étant en adéquation avec leur capacité de paiement

Encadré 13 – Réunion du SECC à Career Center, Soweto

Je suis invitée par Jane, administratrice du SECC, à participer à la réunion hebdomadaire de l'organisation dans les bureaux de *Career Center* à Soweto. Une trentaine de personnes y assiste. L'assistance est composée essentiellement de vieilles femmes qui portent des bonnets, des cannes et des T-shirts affichant les sigles de l'APF ou du SECC. La réunion commence par une longue prière entonnée par une des vieilles femmes, mains tendues vers le ciel, reprise en cœur par l'assemblée. L'invocation de Dieu est importante lors des échanges. La réunion est entrecoupée de nombreux chants militants, les activistes s'expriment en zoulou et reprennent en cœur des mots hérités de l'apartheid comme « Amandla » (« le pouvoir ») auquel les militants répondent en chœur « ngawethu » ou « awethu » (« est le nôtre ») ou « comrades » (terme employé durant l'apartheid dans lequel il ne faut pas voir la seule acception marxiste). Ces observations sont valables pour l'ensemble des réunions de mobilisation auxquelles j'ai participé à Soweto lors de mes enquêtes de terrain.

Source : synthèse de l'auteur sur la base du journal de terrain (09/11/2010)

Encadré 14 – Réunion de mobilisation de la branche de Phiri du SECC

Samedi à 15 heures, je suis invitée par Mish Tladi, coordinateur par intérim de la CAWP, à une réunion de mobilisation organisée par la branche du SECC à Phiri. Mish m'explique que cette réunion a été annoncée la veille par des résidents grâce à des hauts parleurs dans les rues et par une opération de porte à porte. La réunion se tient dans un gymnase bien trop grand pour la maigre assemblée, constituée d'une cinquantaine de personnes, majoritairement des personnes âgées (cinq personnes seulement semblent avoir moins de 40 ans). La réunion commence par une prière et des chants militants. Au cours de la réunion, les personnes prenant la parole ponctuent leurs interventions de « amandla ! » repris en chœur par les autres membres de l'assemblée qui répondent : « ngawethu » ou « awethu ». La réunion est introduite par un vieil homme qui se présente comme le représentant du SECC à Phiri. Les deux représentants de la Coalition prennent ensuite assez longuement la parole pour expliquer les raisons de leur présence et les objectifs de la réunion : il s'agit de remobiliser les militants après une forte baisse des activités protestataires ces derniers mois.

Plusieurs personnes prennent la parole lors de la réunion qui durera plus de deux heures. Globalement, les militants rappellent que le droit à l'eau est reconnu par la Constitution et

que le procès a été gagné devant la High Court, dans ce cas, « *pourquoi continuer à payer l'eau ?* » Ils déplorent le manque de mobilisation dans les différentes branches du SECC. L'incapacité financières des personnes à payer l'eau, notamment les personnes âgées qui font vivre leurs familles avec leurs pensions de retraite, est soulignée. Un militant, manifestement très en colère, invite ses collègues à brûler les bureaux et les voitures de *Johannesburg Water* en expliquant qu'à la sortie de prison de Mandela, l'ANC avait promis un accès aux services publics gratuit mais que ces promesses n'ont pas été tenues ! Le mot « Suez » revient très souvent dans les interventions, en référence au contrat de management signé entre JW et un consortium d'entreprises privées entre 2001 et 2005. La réunion se clôture par une prière. Lentement, les chaises sont rangées et l'assemblée se disperse au rythme lent des personnes âgées.

Source : auteur, observation réalisée le 24/07/2009.

1.2.3. Les mouvements sociaux, des identités plurielles.

Nos enquêtes de terrain ont montré que les membres d'APF et de SECC sont majoritairement des personnes pauvres, sans emploi et des retraités (« pensionners »), « les *grannies* de Soweto » selon l'expression de T. Ngwane, et des jeunes originaires des townships de la région du Gauteng même si Ngwane confesse qu'il est difficile de mobiliser ces derniers⁶⁴. Selon T. Ngwane, si les « *grannies* » représentent la majeure partie du corps militant du SECC et de l'APF, c'est parce que, dans un contexte de chômage important, elles sont souvent les seules à posséder un revenu régulier même s'il est limité grâce aux pensions de retraite et aux aides sociales et sont donc en premier lieu confrontées aux problèmes de paiement pour les services. Par ailleurs, nos enquêtes ont montré que la majeure partie des militants interrogés étaient déjà militants durant l'apartheid, souvent aux côtés de l'ANC : l'engagement militant auprès d'un mouvement social représente un renouvellement de leur militantisme plus que ses prémices (voir encadrés 15 et 17).

⁶⁴ Trevor Ngwane, entretien réalisé le 21/07/2009.

Encadré 15 – Portrait d'une militante

Mary M. a 64 ans. Elle était militante auprès de l'ANC pendant l'apartheid et est restée affiliée au parti jusqu'en 2002, date à laquelle elle s'est engagée auprès du SECC. Elle a choisi de rejoindre ce mouvement social car elle considère que : « *l'ANC ne s'intéresse pas au sort des pauvres et que ses représentants sont corrompus. Ils nous tuent depuis qu'ils sont au pouvoir* ». Veuve, elle vit à Naledi dans une maison de 4 pièces avec ses 5 enfants et 3 de ses petits-enfants. Tous vivent de sa retraite qui s'élève à 1010 rands par mois et du revenu d'un de ses enfants (R200/semaine). Elle a eu successivement un compteur à prépaiement pour l'électricité et pour l'eau mais elle a demandé au SECC de les enlever car elle n'avait pas les moyens de payer. Elle payait environ R70 par mois pour l'eau avec le compteur à prépaiement, ce qui représentait selon elle une part trop importante de son budget.

Source : auteur, entretien réalisé le 09/03/2010

En revanche, les leaders de ces collectifs militants, vivant souvent en dehors des townships, sont issus des classes sociales moyennes et supérieures et possèdent un capital social et intellectuel supérieur à celui de la base de l'organisation. En effet, les deux organisations sont composées d'identités diverses et sont marquées par une forte hétérogénéité et un écart en termes de capital social, de milieu d'origine et de formation académique entre les militants ordinaires, résidents des townships, les bénévoles chargés de déconnecter ou reconnecter les compteurs à prépaiement et les leaders de ces organisations qui, à l'image de T. Ngwane (Egan, Wafer, 2006), de D. McKinley (voir encadré 16) ou de J. Appolis, constituent le « visage public » des organisations et ont une influence importante sur les stratégies, la formulation et la conceptualisation des mobilisations collectives. Ainsi, le coordinateur de la CAWP, répondant à une question sur le profil des militants de l'APF déclare :

« John Appolis et Dale sont des activistes très impliqués, ils apportent une perspective académique aux luttes engagées par l'APF. C'est vrai qu'ils ne viennent pas des townships comme la plupart des membres, mais ils apportent autre chose à l'organisation. Ils sont parmi les seuls de l'APF à avoir suivi des études supérieures poussées, alors ils peuvent de ce fait offrir une expertise académique intéressante. »⁶⁵

Ces différentes identités sont source de tensions au sein des organisations, notamment sur la manière de formuler les problématiques : alors que les militants ordinaires formulent leurs griefs en termes de privations vécues dans leur quotidien, les leaders des mouvements

⁶⁵ Mish Tladi, entretien réalisé le 15/07/2009.

formulent ces mêmes expériences en lien avec les politiques municipales ou nationales adoptées par l'ANC ou dans une perspective anti néolibérale (Naidoo, Veriava, 2009).

Encadré 16 – Profil de Dale McKinley, membre fondateur de l'APF

Je rencontre Dale McKinley, membre fondateur de l'APF, dans un café du quartier branché de Melville à Johannesburg. Je l'interroge sur son parcours militant. Né au Zimbabwe, de parents américains, missionnaires et professeurs en Afrique, il est âgé de 47 ans. Il est allé à l'université aux États Unis à 18 ans où il est resté sept ans. Là-bas, il est devenu actif politiquement et s'est engagé dans la lutte anti-apartheid. Il est ensuite venu s'installer en Afrique du Sud où il a obtenu un doctorat en science politique en 1993. Ses recherches portaient sur l'ANC et l'ont amené à publier un livre d'inspiration marxiste, très idéologique, qui critique le délaissement par l'ANC de ses principes socialistes⁶⁶. Il affirme se situer entre le monde académique et le monde militant, bien qu'il ne soit pas membre d'une université ou d'aucun corps académique même s'il lui arrive de donner des cours, de participer à des activités de recherches ou à l'écriture d'articles. Il se définit comme un activiste à plein temps. Il est entré au parti communiste en Afrique du Sud en 1993 et y est resté sept ans. Dans les années 1997/1998, il a été exclu du parti pour avoir proféré des critiques contre ses politiques qu'il jugeait « néolibérales ». Il explique qu'à cette époque : « *les premières critiques contre le régime de l'ANC qui avait donné tant d'espoirs pour le pays se développaient et étaient très mal acceptées. De la même façon John Appolis, ancien membre de la COSATU, ou T. Ngwane, membre de l'ANC, ont été exclus de leur formation politique. C'est sur ces bases que l'APF a été créé* ». Il est aujourd'hui officiellement trésorier de l'organisation même si en réalité il en constitue un des porte-parole les plus actifs et reste très impliqué au niveau décisionnel.

Source : auteur, entretien réalisé le 29/06/2009

Encadré 17 – Profil de Jane, administratrice du SECC

Jane, femme d'une cinquantaine d'années, me reçoit dans les locaux du SECC à Soweto. Je l'interroge sur son engagement militant. Elle explique que celui-ci remonte aux mobilisations contre l'apartheid où elle était alors active au sein de l'ANC. Elle est devenue membre du SECC en 2001 alors que les coupures d'électricité devenaient fréquentes à Soweto. Dans sa propre maison, elle s'est vu couper l'électricité deux fois. Elle déclare qu'elle « n'est pas membre du SECC pour obtenir un bon poste ou de l'argent : ce qu'elle aime c'est aider les

⁶⁶ McKinley (D.), *The ANC and the liberation struggle : A critical Political Biography*, London, Pluto Press, 1997

gens, se consacrer à une cause qu'elle trouve juste ». Jane est l'administratrice du SECC, elle est présente tous les jours au bureau, organise des réunions, répond au téléphone, tient les registres des appels pour les reconnections ou déconnections illégales de compteurs à prépaiement, reçoit les visiteurs, etc. Elle affirme recevoir R 2000 par mois pour cette activité.

Nous l'interrogeons sur les motivations et les activités du SECC, elle déclare : « *Le SECC aide les gens principalement autour des questions d'eau et d'électricité, qui sont des droits pas des privilèges ! Le SECC a pour but d'aider les gens pauvres et les working class. L'assistance principale du SECC consiste à la mise en œuvre de reconnections ou connexions illégales. Le SECC représente toutes les communautés pauvres, toutes les communautés de Soweto, même les personnes qui ne se mobilisent pas directement. Tous les gens savent que le SECC est là et peut leur porter assistance. Le SECC est aussi une organisation socialiste qui travaille pour les pauvres. Le SECC est anticapitaliste mais surtout socialiste* ».

Source : auteur, entretien réalisé le 14/07/2009

1.2.4. Création de la CAWP pour renforcer les mobilisations sociales

En plus de la formation du PCRf, l'année du lancement du projet OGA à Phiri, la *Coalition Against Water Privatisation (CAWP)* a été créée par des membres de APF suite à un double constat : la nécessité de constituer un front uni spécifique aux questions d'eau , d'une part, et la réalisation du caractère rédhibitoire des orientations politiques de APF pour certaines organisations militantes ne partageant pas ces dernières, d'autre part. La coalition, de par son rôle de coordination et d'animation des affiliés de l'APF sur les questions d'eau, a joué un rôle moteur dans la mise en place du PCRf et a contribué matériellement et intellectuellement au développement de l'action collective contre le projet OGA, par exemple au travers d'un rôle d'animation des réunions hebdomadaires de mobilisation des branches du SECC.

Par ailleurs, la création de la CAWP a permis de renforcer « l'expertise » des mouvements sociaux sur les questions d'accès à l'eau. En effet, ces derniers sont mobilisés sur un ensemble de questions sociales (accès au logement, à l'électricité ou à la santé) affectant les résidents des townships mais n'ont pas d'expertise sectorielle et sont souvent amenés, au cours de leur évolution, à élargir leur champ d'action en fonction des problèmes rencontrés par les militants. Par exemple, le SECC qui était au départ concentré sur les questions d'accès à l'électricité s'est progressivement intéressé à l'accès à l'eau et au logement sans pour autant avoir d'expertise particulière dans ce domaine. La coalition a donc permis de renforcer

« l'expertise » des mouvements sociaux et de privilégier une approche purement sectorielle, rompant avec les schémas classiques des mouvements sociaux. Dans ce cadre, en 2004 et en 2006, la Coalition a réalisé des recherches suivies de la publication de rapports documentant et dénonçant les méfaits de l'installation des compteurs à prépaiement à Orange Farm et à Soweto (Destroy the meter, enjoy the water, 2004 ; CAWP, 2006).

Malgré sa relative indépendance, la CAWP dépend administrativement, financièrement et logistiquement de l'APF (elle en partage les bureaux dans le CBD de Johannesburg). Il est donc relativement difficile de différencier les agendas politiques et les objectifs de ces organisations, et, même si officiellement la coalition se veut neutre politiquement, elle est idéologiquement très proche des thèses anti-néolibérales défendues par l'APF. En effet, même si la Coalition explique ancrer ses activités dans la reconnaissance du droit à l'eau par la Constitution (voir encadré 18), elle milite surtout contre toutes les formes de « privatisation » ou de « marchandisation » de l'eau qui sont perçues comme une violation du droit à l'eau des pauvres, d'une part, et pour le rétablissement de l'eau comme un bien public et non comme une commodité⁶⁷, d'autre part. L'idéologie vient donc souvent influencer l'expertise sectorielle défendue par la CAWP.

Encadré 18 – Extrait « Declaration of the Coalition against water privatisation »

MANIFESTO! One of the most celebrated achievements of South Africa's transition to democracy is the Bill of Rights enshrined in the Constitution. The Bill of Rights provides that, everyone has the right to have access to sufficient water. The privatisation of water violates that constitutional (and human) right in every way imaginable. As the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (to which the South African is signatory) explicitly acknowledges, water is a public good fundamental for life and health, the human right to water is indispensable for leading a life of human dignity, it is prerequisite for the realisation of other human rights. At all levels of life - political, social, economic and cultural - the privatisation of water is anti-democratic, anti-social and anti-human.

Source: <http://apf.org.za/spip.php?article161&lang=en> (novembre 2003)

⁶⁷ <http://apf.org.za/spip.php?article161&lang=en>

1.2.5. L'émergence de l'action collective

Lors de la mise en œuvre du projet OGA à Phiri, le SECC était déjà présent dans plusieurs quartiers de Soweto via ses branches. C'est donc naturellement que l'appui aux résidents de Phiri a été envisagé comme l'explique T. Ngwane :

« Le SECC a commencé à travailler sur les questions d'eau il y a quatre ans, lorsque les compteurs à prépaiement ont commencé à être mis en place à Phiri. Le précédent coordinateur du SECC a un jour reçu un appel d'habitants de Phiri qui ont raconté ce qui était en train de se passer dans le quartier. Dès ce moment, le SECC a commencé à lutter contre les compteurs et a entrepris des actions directes comme le blocage du travail des travailleurs municipaux censés mettre en place les compteurs⁶⁸ ».

En outre, comme le souligne Wafer (2008), les mobilisations contre le projet OGA à Phiri étaient symboliquement importantes pour le SECC dans la mesure où leur « appropriation » permettait de montrer la flexibilité de l'organisation et sa capacité à élargir ses préoccupations à un autre service essentiel que l'électricité. Au-delà, l'extension du projet a facilité la mobilisation du SECC dans des espaces dans lesquels une présence militante était déjà assurée au travers de ses branches. Ainsi, l'implication du SECC a rapidement permis d'élargir la mobilisation contre le projet OGA au-delà des frontières de Phiri à mesure que le projet était mis en œuvre dans d'autres quartiers de Soweto. De la même façon, les militants de Phiri furent épaulés dès 2004 par des militants d'autres quartiers (Wafer, 2008). Toutefois, la mobilisation contre le projet n'a pas été partout d'égale intensité, sa vitalité dépendant du niveau d'organisation des branches locales du SECC. Par ailleurs, les résidents issus d'autres quartiers que Phiri interrogés dans le cadre de nos enquêtes de terrain semblent assimiler les mobilisations collectives contre le projet à ce quartier même si des branches actives du SECC ou du *Soweto Concerned Residents* (SCR) sont présentes dans leur quartier comme en témoigne cet extrait : « les militants ne sont pas ici, ils sont à Phiri⁶⁹ ». Par ailleurs, l'apparente coopération entre les différents mouvements sociaux et les résidents de Soweto dans la construction de l'action collective ne doit pas faire oublier certaines formes de compétition entre les différents groupes. En effet, l'appropriation de la formalisation du PCRFP est disputée par les mouvements sociaux, chacun souhaitant se voir approprier la lutte contre le projet OGA, tout comme le sera plus tard l'appropriation du procès.

⁶⁸ Trevor Ngwane, entretien réalisé le 21/07/2009.

⁶⁹ Entretien anonyme réalisé à Dube, Soweto, le 09/11/2010.

1.3. Des revendications procédurales avant d'être techniques

Plusieurs aspects du projet étaient mis en cause dans les revendications, d'abord individuelles puis collectives, des résidents : les méthodes de la municipalité, caractérisées par une absence de consultation ressentis par les résidents comme une forme de non-respect ; la restriction de la consommation et l'obligation de payer l'eau imposés par les compteurs ; l'insuffisance du volume d'eau gratuite pour les ménages urbains pauvres dont la composition dépasse souvent le nombre de huit personnes ayant servi de base au calcul de la FBW. Deux types de caractéristiques étaient donc mis en lumière : des aspects procéduraux relatifs au manque de consultation des résidents et des aspects socio-économique relatifs aux implications jugées négatives des compteurs à prépaiement sur la vie quotidienne des citoyens (manque d'eau, implications financières, désagréments pratiques, etc.). Malgré la focalisation sur les compteurs à prépaiement dans le discours, tant de la municipalité que des mouvements sociaux, nos enquêtes de terrain ont montré qu'avant les aspects techniques, ce sont surtout les aspects procéduraux qui ont été les moteurs initiaux des mobilisations. En effet, les militants interrogés soulignent le manque de consultation de JW, le manque d'information sur le projet, la « tromperie » ou le « mensonge » émanant des autorités locales et municipales. Beaucoup estiment avoir signé des documents donnant leur accord pour le projet sans en comprendre vraiment l'essence comme l'illustre une militante:

« JW ne disait pas la vérité aux habitants, le projet était présenté comme un projet de rénovation des réseaux, des toilettes, des robinets, etc. mais ils n'ont jamais dit aux habitants qu'ils comptaient implanter des compteurs. Ils n'ont jamais dit clairement leur intention. Dans les townships, et à Phiri particulièrement, JW faisait du porte à porte afin de récolter des signatures pour l'adhésion au projet. Dans la plupart des cas, les gens ne savaient même pas ce qu'ils signaient ! Cela ne leur était pas correctement expliqué !⁷⁰ »

Par ailleurs, un extrait de communiqué de presse réalisé par l'APF, daté de 2003, illustre ce fait : *« We were not consulted about the installation of pre-paid water meters. This is a democracy. You cannot just come into our area and change our water system without consulting us. This is a top-down way of running government. The constitution of the country*

⁷⁰ Momhlahla Vilakazi, entretien réalisé le 07/07/09.

and the Water Services Act says that residents must be consulted if there are to be any changes in their water supply. Neither JOWCO nor any councillor has ever called any meeting where we were informed about Operation Gcin'amanzi. We have never given any of our councillors any mandate to agree to the installation of pre-paid water meters.⁷¹ »

Ces mécontentements relatifs au mode de consultation, sont, on le verra plus tard dans cette thèse, liés à un débat beaucoup plus large sur le manque de consultation et de participation à l'échelle locale d'une part (Bénit Gbaffou, 2008) et le manque de confiance grandissant envers les gouvernements locaux (Eales, Smith, 2010). Dans ce cadre, le projet OGA ne vient qu'illustrer un mécontentement beaucoup plus global venant des franges pauvres de la société sud-africaine qui ne se sentent ni écoutées ni respectées par les autorités, les mobilisations sociales étant dans ce cadre à la fois une manière de porter des revendications sur les services et de regagner dignité et respect (Zikode, 2008 ; Bryant, 2008).

2. Des modes d'action en marge de la légalité

Après avoir donné un aperçu des acteurs initiateurs des dynamiques protestataires contre le projet OGA, nous nous intéressons ici aux répertoires d'action développés par les mouvements sociaux. Nous verrons que les répertoires mobilisés par ces derniers sont inspirés de mobilisations collectives récentes contre les compteurs à prépaiement imposés dans le secteur de l'électricité. En effet, loin d'avoir été inventés à l'occasion du projet OGA, les répertoires mobilisés sont au contraire recyclés à partir de mobilisations protestataires antérieures en faveur de l'accès à l'électricité, au profit d'un objet proche, l'accès à l'eau, dans un contexte politique et social influencé par des logiques municipales et nationales analogues. Au-delà, nous montrerons qu'ils ont pour trait significatif d'emprunter majoritairement à l'illégalisme.

Le modèle proposé par Tilly nous invite à comprendre les répertoires d'action au regard de plusieurs facteurs : les structures socio-économiques dans lesquelles ils se développent, les caractéristiques des collectifs contestataires mobilisés, la nature des revendications ou de l'adversaire identifié, le degré de tolérance ou de répression des agents de l'État à l'égard des différentes formes d'action collective. Dans ce cadre, nous nous attacherons dans cette section

⁷¹ « Johannesburg water is a fraud », APF, 2003. Disponible à l'adresse suivante : <http://apf.org.za/spip.php?article30&lang=en>. Dernière consultation le 27/10/2011.

à faire le lien entre les répertoires d'action et les acteurs qui les utilisent : nous verrons que l'implication des mouvements sociaux, forts d'un accès à des ressources et à des réseaux plus larges que les résidents des townships, a apporté une dimension supplémentaire aux mobilisations collectives. En effet, alors que les stratégies développées par les militants s'ancrent dans une certaine forme de quotidienneté à l'échelle du quartier, les mouvements sociaux ont donné une résonance plus globale aux revendications portées par les militants ordinaires. Nous verrons également que la notion de « désobéissance civile » est particulièrement appropriée lorsqu'il s'agit de décrire les formes prises par la contestation collective.

2.1. Opération « Vul'amanzi » ou le recyclage d'un modèle couronné de succès

La contestation collective autour du projet OGA, menée de front par le PCRf, le SECC, l'APF et la CAWP à Soweto, s'est matérialisée par l'opération *Vul'amanzi* (« plus d'eau » en zoulou) dont les slogans tels que « *break the meters, enjoy the water* », « *our water is not for sale* », « *Phansi privatisation ! Phansi* » (« à bas la privatisation ! ») soulignent l'opposition massive à la « privatisation » de l'eau et à l'application du principe de recouvrement des coûts. Consistant principalement à saboter les compteurs à prépaiement installés par *Johannesburg Water*, l'action est inspirée de précédentes initiatives développées ailleurs dans le secteur de l'eau ou à Soweto dans le secteur de l'électricité.

En effet, avant d'être utilisée à Phiri, puis élargie à d'autres quartiers de Soweto, cette campagne avait été préalablement conceptualisée et menée par un affilié de l'APF (*Orange Farm water crisis committee, OFCC*) basé à Orange Farm, un township situé à une quarantaine de kilomètres au sud de Johannesburg, dans le cadre du projet pilote mené dans cette zone par JW en 2003 (voir partie 1). D'après les militants interrogés, c'est l'importance des mobilisations collectives menées à Orange Farm qui auraient amené l'entreprise publique à arrêter la mise en œuvre du projet dans cette zone. Sans qu'il soit possible de confirmer cette hypothèse ou d'en formuler de nouvelles, l'entreprise se refusant à tout commentaire sur le sujet, force est de constater que le projet a effectivement été entièrement délocalisé à Soweto dès 2004.

Au préalable, les prémices de la campagne *Vul'amanzi* ont été établies sur le modèle de « l'opération *Khanyisa* », développée dès 2001 par le SECC contre les coupures massives

d'électricité qui ont touché toute l'Afrique du Sud au début des années 2000. En effet, très rapidement, les townships entourant Johannesburg, et particulièrement Soweto, ont été touchés par l'application du principe de recouvrement des coûts dans le secteur de l'accès à l'énergie rendu obligatoire par le plan Igoli 2002 adopté à la fin des années 1990. On estime qu'en 2001, les coupures d'électricité opérées par l'entreprise chargée de l'approvisionnement en électricité, ESKOM⁷², atteignaient un taux supérieur à 20 000 ménages par mois (Egan, Wafer, 2006). Dans ce cadre, la campagne « Khanyisa », mise en œuvre par des militants du SECC formés à cet effet, consistait à rebrancher gratuitement et illégalement les ménages victimes de coupure pour non-paiement. Selon certaines études, en six mois, les militants du SECC auraient reconnecté plus de 3000 ménages (Egan, Wafer, 2006). Cette campagne, également accompagnée de réunions hebdomadaires, de campagnes de porte à porte, de distribution de tracts, de manifestations ou de marches dirigées contre la municipalité et l'entreprise, a permis d'obtenir certaines concessions de la part d'ESKOM. En effet, en mai 2003, ESKOM a annoncé l'effacement des arriérés de paiement des townships de Johannesburg pour un montant total de R1.4 milliard (Naidoo, Veriava, 2009). Toutefois, cette concession a été accompagnée de l'introduction de compteurs à prépaiement. En conséquence, le SECC a développé des actes de sabotage et de vandalisme contre ces outils sociotechniques, souvent brandis lors des manifestations publiques en signe de protestation (Naidoo, Veriava, 2009).

La filiation entre les deux campagnes étant claire, on constate qu'elles répondent toutes deux à un objectif d'immédiateté dans la mesure où leur objectif est d'offrir une réponse immédiate et gratuite (déconnexion pour l'eau et reconnexion pour l'électricité) aux privations d'accès aux biens essentiels. Par ailleurs, elles sont organisées sur un mode opératoire similaire. En termes pratiques, pour l'accès à l'eau comme pour l'électricité, il suffit aux citoyens souhaitant déconnecter ou reconnecter leur compteurs à prépaiement de téléphoner au bureau du SECC à *Career Center*, qui, faisant office de « call center », se charge d'enregistrer les demandes, de tenir un registre, et d'envoyer les bénévoles formés à cet effet (voir encadrés 19 et 20). Au préalable, les résidents souhaitant retirer leur compteur à prépaiement doivent se rendre au bureau de police pour déposer un « affidavit »⁷³ stipulant leur volonté d'agir. Par cette méthode pour le moins étonnante dans la mesure où elle fait appel à l'autorité pour légitimer

⁷² La région de Johannesburg a deux distributeurs d'électricité : City Power et Eskom. City Power est détenue à 100% par la municipalité et est responsable de la distribution de l'électricité dans la moitié de la ville. Eskom fournit de l'électricité à l'autre moitié de la ville, à savoir les townships et les municipalités périurbaines ou antérieurement indépendantes. Soweto est donc desservi en électricité par Eskom.

⁷³ Un affidavit est une déclaration écrite faite sous serment par les parties prenantes et déposée devant une Cour de justice lors d'un procès. Cette pratique est classique dans les pays de *common law*.

un acte illégal, il s'agit pour les mouvements sociaux de s'assurer de l'accord des ménages. Cette méthode a été démocratisée suite à un certain nombre de conflits au sein des ménages dont les membres étaient en désaccord sur la validité du sabotage comme méthode d'action et aux récriminations de certains ménages accusant les mouvements sociaux de forcer la main des résidents. Le coordinateur de la CAWP affirme ainsi :

« Tous les gens ne voulaient pas retirer les compteurs installés, donc la CAWP a demandé aux ménages voulant arracher leurs compteurs de faire un affidavit au bureau de police, celui-ci devant stipuler leur volonté de retirer les compteurs. La police était habituée à ce fonctionnement car c'est déjà comme cela que les communautés et les mouvements sociaux procédaient pour les questions d'électricité⁷⁴. »

Par ailleurs, l'illégalisme des modes d'action constitue une pierre angulaire revendiquée des deux campagnes comme l'explique Tournadre Plancq (2008, p153) : « Il doit être visible, exposé, voire mis en scène, les reconnecteurs du SECC ayant par exemple pour consigne d'accomplir leur tâche au grand jour ». L'organisation de « campagnes », composées d'un ensemble d'actions diverses allant du sabotage aux réunions hebdomadaires en passant par des campagnes de porte ou des manifestations, est également un moyen de rendre l'activité visible, massive, fédératrice. Au-delà, ces illégalismes sont « sectoriels » (Péchu, 1996) dans la mesure où ils ont un objectif délimité, « localisé », et ils sont réalisés dans des lieux directement liés aux problèmes et aux causes défendues : les compteurs sont arrachés dans le quartier concerné, les marches sont organisées vers les bureaux de la compagnie d'eau ou de la municipalité, toutes deux responsables de l'injustice dénoncée par les résidents, etc. Enfin, pour reprendre les termes de D. Mouchard, on assiste à une « *politisation de la quotidienneté* » (Mouchard, 2002) qui se traduit par une routinisation des pratiques illégales qui deviennent à la fois des actes militants et une réponse politique à un besoin social immédiat.

Malgré la revendication de ce mode d'action par les mouvements sociaux, le sabotage des compteurs est parfois désapprouvé par les résidents pour son illégalité. En effet, certains auteurs soulignent que les bénévoles chargés des reconnections sont parfois reçus avec animosité par les résidents (Wafer, 2005).

⁷⁴ Mish Tladi, entretien réalisé le 15/07/2009.

Encadré 19 – Portrait d'un militant et bénévole chargé de la connexion/déconnexion des compteurs à prépaiement

Nous rencontrons Bobo, une quarantaine d'années, au bureau du SECC à *Career Center*. Il est bénévole chargé des déconnexions ou reconnexions de compteurs à prépaiement d'eau ou d'électricité, nous l'interrogeons sur sa pratique. Il a rejoint le SECC en 2000. A cette époque, les résidents commençaient à connaître des problèmes d'accès à l'électricité et de coupures massives. Même si son accès à l'électricité n'a jamais été coupé, il affirme s'être mobilisé avec le SECC par solidarité avec sa communauté. Il affirme fièrement n'avoir jamais eu de compteur d'eau dans sa maison « *même pas une journée! Le jour où JW est venu chez moi l'installer, en 2007, je l'ai déconnecté le soir même! Je n'ai jamais acheté d'eau* ». Il m'explique que l'opération de sabotage d'un compteur à prépaiement est très simple et prend à peine 15 minutes. S'il ne sait pas combien le SECC a déconnecté de compteurs depuis le début de l'opération *Vul'amanzi*, il sait en revanche qu'il est appelé une quinzaine de fois par mois pour ce genre d'opérations et qu'ils sont plusieurs militants à détenir ce « savoir » au sein du SECC. Il estime que des milliers de compteurs d'eau à prépaiement ont été déconnectés, le but est de pouvoir profiter de l'eau gratuitement !

Source : auteur, entretien le 09/03/2010

Encadré 20 – Déconnexion illégale d'un compteur à prépaiement (Senoane, Soweto)

Walter, une quarantaine d'années, membre du *Soweto Electricity Concern Residents* (SECC), un des mouvements sociaux actifs à Soweto, se rend chez Mme Mandlela Tshabalala, une femme d'une soixantaine d'années vivant dans le quartier de Senoane, Soweto, pour déconnecter le compteur à prépaiement installé en 2007. Le foyer est composé de 9 à 10 personnes : certaines personnes sont des membres de la famille, d'autres sont des locataires et vivent dans deux « *backyard shacks* ». Parmi eux, une seule personne a un emploi fixe et les revenus du ménage sont faibles, estimés entre 1500 et 2000 rands.

Pendant une trentaine de minutes, dans le salon, Walter présente le SECC et ses motivations à la propriétaire: « *En tant qu'organisation, nous représentons les habitants de Soweto et nous nous opposons à l'installation de compteurs, proposée par les élus locaux (councillors) de l'ANC. En 1994, nous pensions que nous allions bénéficier gratuitement de services de meilleure qualité, mais cela ne s'est pas matérialisé. [...] Nous voulons que la communauté soit informée de la corruption inhérente au gouvernement ANC. Leurs actions contredisent la Constitution elle-même. Ils ont trompé les populations, l'objectif de l'installation des*

compteurs est simplement de prendre l'argent des pauvres. Lors des premières installations des compteurs au cours de l'année 2004, à Phiri, les autorités ont installé des compteurs de force et un certain nombre d'entre nous ont été arrêtés. Par la suite, nous avons marché vers les bureaux du maire Amos Masondo, certains militants ont été à nouveau arrêtés. La police a arrêté sans aucun discernement, même les personnes âgées ! Ce qu'ils ont réussi à faire avec le système de prépaiement est de s'assurer que ceux qui n'ont pas d'argent ne peuvent pas obtenir d'eau. [...] En 2009, en tant qu'organisation, nous avons fait un procès que nous avons gagné à la municipalité. Le juge a affirmé que l'eau est un droit humain fondamental qui ne peut être commercialisé. Cela a justifié et décomplexé notre demande d'eau gratuite. En dépit de notre victoire devant le tribunal, la municipalité, via le maire Masondo, continue d'installer ces compteurs. C'est pourquoi nous avons raison de poursuivre l'affaire. Il est impératif que nous restions unis dans notre refus du système de compteurs et que nous soutenions les conclusions des tribunaux, qui ont été en notre faveur. La ville a été très arrogante dans son approche et poursuit l'installation de ces compteurs, malgré la conclusion des tribunaux. Vous-mêmes, vous êtes concernée par cette politique. Nous pensons que, si nous nous mobilisons, nous pouvons gagner la bataille et ce même si nous sommes conscients que nos gens peuvent être arrêtés alors qu'ils se battent pour l'accès aux services de base essentiels. »

La vieille femme semble convaincue par les arguments avancés. Elle explique qu'elle souhaite retirer ce compteur car elle paie plus de R100 par mois pour l'eau, ce qui représente une part trop importante de son budget. Par ailleurs, selon elle, quand les 6m³ sont consommés, au bout d'une dizaine de jours seulement, il faut marcher 25 minutes pour se rendre au point d'achat le plus proche pour recharger la carte du compteur, ce qui lui est difficile compte tenu de son âge.

Après avoir obtenu son accord, Walter se rend à l'extérieur et commence l'opération qui, si elle est assez simple et réalisée avec des outils rudimentaires, une simple pioche trouvée au fond de la cour et un couteau, prend plus de deux heures.

Source : auteur, extrait du journal de terrain, novembre 2010

La campagne Vul'amanzi, à l'instar de la campagne Khanyisa, est considérée comme une « campagne populaire » et « un vrai succès » par les militants. S'il est difficile d'obtenir des chiffres fiables sur le nombre de compteurs à prépaiement sabotés dans le cadre de la campagne, la compagnie d'eau estime néanmoins que 40 à 50% des compteurs ont été

déconnectés illégalement à Soweto⁷⁵, validant l'hypothèse d'un mode d'action efficace. Par ailleurs, ces chiffres sont confirmés par les focus groups réalisés dans quatre quartiers pourvus de compteurs à prépaiement lors de nos enquêtes de terrain qui font apparaître un taux de sabotage de 48%, cohérent avec les estimations de l'entreprise.

La campagne Vul'amanzi, caractérisée par un sabotage massif et collectif des compteurs à prépaiement, a aussi mobilisé d'autres répertoires d'action utilisés à l'échelle de Soweto et de la ville de Johannesburg. Il s'agissait de se faire entendre par les représentants de la municipalité, de JW ou des élus locaux lors de manifestations caractérisées par la pratique du « toyi-toyi »⁷⁶, le blocage des rues principales dans Soweto, des manifestations devant le conseil municipal ou des marches jusqu'aux bureaux locaux de la compagnie d'eau (accompagnées de la lecture de mémorandums ou du dépôt devant les bureaux de compteurs arrachés en manifestation du mécontentement), la circulation de pétitions, la rédaction de courriers destinés aux représentants de la municipalité ou de JW⁷⁷, ou encore des rencontres avec des représentants des gouvernements locaux ou de l'entreprise. Autant que faire entendre leurs revendications, les militants, en focalisant leur attention sur des représentants de JW ou de la municipalité, cherchent à obtenir leur « respect » et à retrouver leur « dignité » en leur faisant comprendre les privations expérimentées au quotidien (Bryant, 2008). Parfois, ces mobilisations sont accompagnées de menace contre les représentants de l'État, le maire ou les *councillors* dans lesquelles on peut voir des formes de continuité avec les formes de mobilisation utilisées dans les luttes contre l'apartheid (Dawson, 2010). En parallèle, il s'agissait d'informer les résidents et de consolider les réseaux de militants dans les différents quartiers de Soweto : organisation de réunions hebdomadaires d'information et de mobilisation à Soweto par le SECC dans ses branches locales et par le PCRf avec l'appui de la CAWP et APF, campagne de porte à porte pour informer les résidents sur le projet, médiatisation des mobilisations au travers de réalisations de slogans sur les murs à Soweto, etc. Enfin, des actions de vandalisme ont été réalisées par les militants (rebouchage des tranchées creusées par les équipes de JW pendant les travaux de rénovation des réseaux, coupure des conduites installées par JW, etc.) provoquant des pertes financières importantes pour JW (Naidoo, Veriava, 2009). Ces actions réalisées à l'échelle de Soweto ou de

⁷⁵ Entretien réalisé avec un représentant anonyme de JW, décembre 2010.

⁷⁶ « Toyi-Toyi » est le nom donné aux manifestations ayant émergé durant la lutte contre l'apartheid qui se distinguent par des chants et des danses en guise de protestation. Cette forme de protestation est toujours utilisée aujourd'hui.

⁷⁷ Pour des exemples, se référer à : <http://apf.org.za/spip.php?article144&lang=en>, <http://apf.org.za/spip.php?article146&lang=en> et <http://apf.org.za/spip.php?article30&lang=en>. Dernière consultation de ces articles le 27/07/2011.

Johannesburg ont été accompagnées d'activités d'envergure nationale (participation à des conférences universitaires, production et diffusion de rapports ou d'articles, participation à des émissions de radio, réalisation de reportages vidéo, etc.) permises par les ressources financières et humaines et les réseaux régionaux, nationaux et internationaux de l'APF et de la CAWP.

Pour conclure, on peut affirmer que les mouvements sociaux ont choisi de développer une stratégie avec laquelle ils étaient déjà familiers et qui avait montré des résultats considérés comme « positifs » : d'abord en termes de négociation avec l'autorité publique dans le cas de l'accès à l'électricité (compromis d'ESKOM sur les arriérés de paiement) ou de l'accès à l'eau (arrêt du projet à Orange Farm). Ensuite, en termes de popularité parmi les militants compte tenu du nombre estimé de compteurs d'eau et d'électricité sabotés, et enfin de visibilité dans l'espace public (un grand nombre d'articles de presse a été écrit sur les campagnes, des émissions de radio ou des reportages vidéos ont été réalisés pour rendre cette cause publique à l'échelle nationale et internationale). Cet exemple semble donc confirmer que, comme le montrait Tilly dans ses travaux sur les répertoires d'action, le choix des moyens d'action privilégie la familiarité avec ces derniers.

Toutefois, l'analyse serait incomplète si l'on décidait de s'en tenir là. En effet, le choix des répertoires d'action s'effectue aussi sous la contrainte en fonction des ressources à disposition des mouvements sociaux et de celles imposées par la situation. Dans ce cas, le processus de choix témoigne également de l'incapacité des mouvements sociaux à créer un dialogue avec le pouvoir en place et à développer des moyens de protestations plus institutionnalisés. En effet, pour ces mouvements sociaux disposant de faibles ressources, qu'elles soient institutionnelles ou financières, le sabotage des compteurs est une stratégie à faible coût permettant une action d'ampleur aux résultats immédiats.

2.2. De la désobéissance civile : entre illégalisme et « droits à »

Les stratégies développées par les mouvements sociaux comportaient donc à la fois des actions de vandalisme, notamment sur la propriété de la compagnie d'eau (conduites d'eau, compteurs, etc.), et des actions que les mouvements sociaux définissent comme relevant de la « désobéissance civile » (Mayher, Makoatsane, 2005, p.11). Au-delà de l'usage qu'en font les militants, cette notion qui « légitime nombre de mobilisations contemporaines » (Tournadre-

Plancq, 2008, p. 153) nous semble parfaitement correspondre aux activités protestataires observées et aux justifications avancées par les mouvements sociaux dans la mesure où « elle renvoie à une transgression du droit en vigueur dans une société au nom d'une norme supérieure » (Tournadre Plancq, 2008, p 153).

En effet, le concept de désobéissance civile est défini de la manière suivante par Cohen et Arato (1992)⁷⁸ : « La désobéissance civile implique des actes illégaux, la plupart du temps de la part d'acteurs collectifs, actes qui sont publics, justifiés par des principes, et à caractère symbolique et concernent prioritairement des formes de protestation non violentes, et un appel à la raison et au sens de la justice du peuple. Le but de la désobéissance civile est de persuader l'opinion publique, dans la société civile et politique, qu'une loi ou une mesure spécifiques sont illégitimes et qu'un changement est nécessaire. Les acteurs collectifs impliqués dans la désobéissance civile invoquent les principes utopiques des démocraties constitutionnelles, en appelant aux droits fondamentaux ou à la légitimité démocratique ». Par ailleurs, Mouchard (2002, p443) souligne que cette notion se distingue d'une simple infraction individuelle à la loi par son caractère collectif, public et légitimé par des principes supérieurs.

Ainsi, la notion de désobéissance civile correspond à ce que l'on a observé lors de nos enquêtes de terrain dans la mesure où les modes d'action déployés empruntent particulièrement à l'illégalisme et sont justifiés et légitimés en référence aux droits constitutionnels et ont une dimension collective importante. En effet, s'agissant du sabotage des compteurs à prépaiement, l'idée qu'il est « juste » ou légitime de déconnecter ou de reconnecter les compteurs en vertu du droit à l'eau ou à l'électricité est véhiculé par les mouvements sociaux. Pour la plupart des militants interrogés, les compteurs d'eau sont responsables de violation du droit à l'eau soit par les restrictions en termes de volume d'eau soit par la manière dont ceux-ci ont été imposés aux résidents (manque de consultation). S'agissant de l'électricité qui, à l'inverse de l'eau, ne bénéficie d'aucune reconnaissance constitutionnelle, les militants perçoivent malgré tout ce besoin comme un droit comme illustré par un des slogans centraux du SECC : « *electricity is a right, not a privilege* ». Dans ce cadre, la compréhension de l'accès à l'électricité comme un droit, plus qu'ancrée légalement, fait appel à des justifications morales et éthiques soulignant que l'accès à ce service fondamental ne doit pas être conditionné par les moyens financiers. Cette conscience militante de l'existence des droits sociaux, même si elle reste souvent partielle, superficielle et

⁷⁸ Cité dans (Mouchard, 2002, p. 443).

parfois même erronée, a ouvert un espace de mobilisation en offrant un répertoire de légitimation aux mobilisations comme l'explique un militant :

« Le SECC considère que l'État viole les droits des citoyens en installant des compteurs. Le langage des droits est un langage que les gens connaissent très bien, ils savent très bien que dans les années 1990 le gouvernement a promis de fournir des logements, de l'eau, de l'électricité, etc. bref, de donner l'accès gratuitement aux services aux gens. Le gouvernement a fait beaucoup de promesses, les gens s'en souviennent très bien, et attendent toujours que ces promesses soient réalisées⁷⁹ ».

Ici, la Constitution constitue donc la norme supérieure justifiant la transgression du droit et les actions illégales. Toutefois, son interprétation par les militants est sujette aux critiques. En effet, le droit à l'eau est souvent assimilé au droit à l'eau gratuite comme l'illustrent les extraits suivants :

« Selon la Constitution, le droit à l'eau et à l'assainissement sont gratuits, je ne comprends pas pourquoi les gens continuent à payer l'eau !⁸⁰ »

« Depuis 2004, les résidents de Soweto arrachent les compteurs dans tous les coins de la ville : ils ne veulent pas payer pour l'eau, c'est un droit, c'est écrit dans la Constitution ! Donc les gens ne paient pas !⁸¹ »

Cet amalgame est alimenté par l'invocation d'un principe d'humanité supérieur à tout autre comme l'explique un activiste :

« L'eau est indispensable à la vie, pourquoi devrions-nous payer ? Tout le monde a besoin d'eau tous les jours pour manger, se laver, boire, etc. C'est un besoin essentiel, un droit!⁸² »,

De la même manière, certains résidents considèrent que l'eau est un don de Dieu qui ne peut être payant : *« they are killing us, this water is from God, we do not have to pay for*

⁷⁹ Momhlamhla Vilakazi, entretien réalisé le 07/07/2009.

⁸⁰ Militante anonyme du SECC, Phiri, entretien réalisé le 25/07/09.

⁸¹ Militante anonyme du SCR, entretien réalisé le 08/07/09.

⁸² Bobo, SECC, entretien réalisé le 09/03/2010.

*water !*⁸³». Ces imprécisions dans la compréhension du droit à l'eau, loin d'être anecdotiques, ne semblent pas être problématiques pour les mouvements sociaux qui s'avèrent peu soucieux de rectifier cette méconception des droits constitutionnels, partie intégrante de leur appareil de justification.

Finalement, la notion de désobéissance civile permet de qualifier les dynamiques protestataires contre le projet OGA dans la mesure où, utilisée en cas de violations de droits fondamentaux par le pouvoir, elle a une fonction « défensive » (Mouchard, 2002, p443). En effet, les militants estiment que leur droit à l'eau est violé par l'installation de compteurs à prépaiement, d'une part, et que leur droit à la participation aux affaires de la cité est bafoué par l'absence d'information et de consultation en amont de la mise en œuvre du projet, d'autre part. Toutefois, alors que Cohen et Arato (2002, p582) estiment que « la désobéissance civile est une source décisive pour la création de droits⁸⁴», on constate au contraire qu'ici elle constitue une manière de faire respecter des droits déjà reconnus par la Constitution. Il s'agit donc pour ces mouvements sociaux de « fonder la société à laquelle aurait dû conduire la révolution nationale de 1994 » (Tournadre-Plancq, 2008, p 155).

2.3. Construire une image négative de l'État : de la dénonciation de la répression

La radicalisation de la répression contre les mouvements sociaux par l'État dans l'Afrique du Sud démocratique est un phénomène largement critiqué dans la littérature sud-africaine (Danwson, 2010 (2)) et dénoncé par les collectifs militants. Les mobilisations collectives contre le projet OGA ont été l'objet d'une réactivation particulière de ces thèses. En effet, les mouvements sociaux, soucieux de construire une image négative de l'État et de le présenter comme un adversaire à renverser, opèrent un travail de « conflictualisation » (Mouchard, 2002, p. 428) au travers de formes d'action spécifiques (sabotage de compteurs et illégalismes divers), d'une part, et d'une mise en discours, d'autre part. Dans ce cadre, la critique de l'État se nourrit largement de la dénonciation de la répression quotidienne subie par les militants, abondamment relayée par les récits d'arrestation ou de criminalisation au travers de tracts, de conférences ou des sites internet des collectifs militants et de leurs partenaires.

⁸³ Focus group réalisé à Dlamini.

⁸⁴ Cité dans (Mouchard, 2002, p. 443).

Malgré des répertoires d'action situés délibérément à la frontière de la légalité, les mouvements sociaux dénoncent l'illégalité, l'immoralité et la violence des réactions des autorités. Par exemple, le fait que la municipalité et la compagnie d'eau, en réponse aux actions de désobéissance civile et de vandalisme menées par les mouvements sociaux contre le projet OGA, aient fait intervenir ponctuellement la police et des compagnies de sécurité privées (*Wozani Security*, mieux connue sous le nom de '*Red Ants*'⁸⁵) afin de surveiller les travaux est souligné par les mouvements sociaux comme une manifestation de la répression. Par ailleurs, les mouvements sociaux dénoncent la privatisation de la sécurité publique par l'État, et mettent en perspective cette dernière avec la « privatisation » des services d'eau via la mise en place des compteurs à prépaiement⁸⁶. Alors que les autorités construisent également une image négative des mouvements sociaux, les accablant du statut de « révolutionnaires », de « criminels » ou de « groupes de gens en colère », l'argument de la criminalisation leur est retourné par les mouvements sociaux qui déclarent : « *It is Johannesburg Water and their Operation Gcin'amanzi who are the real criminals*⁸⁷ ».

Des arguments moraux sont également déployés pour construire cette image négative de l'État. L'impact négatif des compteurs à prépaiement sur la vie des citoyens pauvres est souligné et, dans ce cadre, la mise en récit de l'épidémie de choléra ayant éclaté en 2001 dans le Kwazulu Natal suite à la « privatisation » de l'eau et ayant causé la mort de 200 personnes est souvent citée par les militants.

De la même manière, les mouvements sociaux dénoncent le caractère oppressif du droit pour encadrer ou faire cesser les contestations. En effet, comme l'explique McKinley (2003), la municipalité, ayant émis une interdiction de manifester pour l'APF et ses affiliés, viole le droit à la manifestation et au rassemblement des militants : « *JOWCO has been granted a constitutionally dubious interdict by the High Court to prevent community residents and members of the SECC and APF from resisting the privatisation of water. The interdict bans any 'interference' with Operation Gcin'amanzi' and bans the community, the SECC and the APF from coming within 50 metres of any physical work of the project.* » La violence des affrontements avec la police et les arrestations de militants sont également dénoncés : u rapport diffusé par les mouvements sociaux dénonce ainsi l'arrestation de quatorze personnes

⁸⁵ Compagnie de sécurité dont les hommes sont tous vêtus de rouge (d'où leur surnom de « fourmis rouges ») qui sont célèbres dans tout le pays pour leurs actions d'éviction d'ampleur de squats, notamment à Johannesburg.

⁸⁶ Se référer à : <http://apf.org.za/spip.php?article31&lang=en>. Dernière consultation le 27/07/2011.

⁸⁷ Se référer à : <http://apf.org.za/spip.php?article31&lang=en>. Dernière consultation le 27/07/2011.

dans les mois qui suivirent le début des travaux pour « violences publiques », « provocations » ou « dommages sur propriété privée » (APF, CAWP, PCR, 2004).

Selon les militants, ces violences policières furent accompagnées d'une criminalisation des résidents de Phiri et des militants des mouvements sociaux dans la sphère publique⁸⁸. Des militants suspectés d'être membre d'APF furent ainsi arrêtés et brutalisés à plusieurs reprises par la police (Mayher, Makoatsane, 2005). APF, dans son rapport d'activités 2004/2005⁸⁹ dresse une liste des différentes manifestations de la répression contre des militants dont on peut donner quelques exemples: un militant a écopé d'une peine de deux ans de prison ou d'une amende de 25 000 rands pour avoir retiré le compteur à prépaiement installé dans sa propriété, 10 résidents de Soweto furent arrêtés lors d'une opération de blocage d'un axe routier important à Soweto, 4 résidents de Naledi ont été arrêtés pour avoir retiré leurs compteurs à prépaiement. APF parle dans ce même rapport d'une véritable « guerre civile » entre les résidents de Naledi ne voulant pas de compteurs à prépaiement et les employés de JW obligés de venir plusieurs fois dans certaines propriétés, accompagnés d'agents de sécurité et de la police, afin d'installer et de réinstaller les compteurs jusqu'à l'abandon des résistances par les résidents. Dans le cadre de ces arrestations de militants, la collaboration avec le *Freedom Expression Institute* (FXI), une organisation chargée de l'assistance aux mouvements sociaux, est précieuse dans la mesure où elle permet aux militants arrêtés de bénéficier d'une aide légale rapide, diminuant la perception d'un véritable risque à manifester.

Enfin, l'image négative de l'État véhiculée par les mouvements sociaux pour nourrir leur projet politique et social est d'autant plus virulent que les formes de répression dénoncées sont comparées aux méthodes développées par l'État d'apartheid⁹⁰, renforçant le sentiment d'une trahison de l'ANC qui est aujourd'hui le maître d'œuvre de la répression après avoir été du côté de la contestation durant la lutte contre l'apartheid.

⁸⁸ Se référer à : <http://apf.org.za/spip.php?article31&lang=en>. Dernière consultation le 27/07/2011.

⁸⁹ Se référer à : <http://apf.org.za/spip.php?article147&lang=en>. Dernière consultation le 27/07/2011.

⁹⁰ Se référer à : <http://apf.org.za/spip.php?article31&lang=en>. Dernière consultation le 27/07/2011.

3. Quelle vision des services d'eau ?

Si les dynamiques protestataires à l'œuvre contre le projet OGA sont l'expression de revendications contre les politiques municipales relatives à la desserte des services essentiels urbains, elles témoignent également d'un mécontentement plus général face aux orientations économiques, politiques et sociales prises par le gouvernement au pouvoir depuis 1994. En effet, malgré la priorité accordée au problème central de l'accès aux services essentiels, les mouvements sociaux remettent en cause l'ensemble des rapports socio-économiques : il s'agit pour eux de contester l'État et l'ordre social établi pour aboutir à l'émergence d'une société alternative. Défenseurs d'une vision alternative de la société et se définissant comme « anti capitaliste », « anti libéral », « anti ANC » et « socialiste », ils développent une vision des services très idéologique.

Dans cette section, nous montrerons que les positions des mouvements sociaux sont idéologiques plus qu'objectives et que, insufflées par les leaders des mouvements sociaux, elles sont souvent maniées avec difficulté par les militants ordinaires. En effet, les notions de « privatisation » ou de « néolibéralisme », quand elles sont employées par les militants, révèlent des réalités différentes des concepts originaux et deviennent source d'ambiguïté et de faiblesse pour les organisations militantes. De la même façon, l'apparente opposition radicale à l'ANC des mouvements sociaux n'est pas, si on s'intéresse aux militants ordinaires, aussi claire qu'il y paraît. Ainsi, le « *framing* » apparemment homogène de la vision des services, nourrie d'opposition à l'ANC et au « néolibéralisme », cache une diversité plus complexe, notamment lorsque l'on se réfère à l'échelle des militants ordinaires.

3.1. Une idéologie « anti néolibérale » comme mot d'ordre

Distinctes mais fortement imbriquées, politiquement hétérogènes, les organisations militantes étudiées (APF, SECC et CAWP) partagent néanmoins une vision similaire de la gestion des services essentiels. Leur idéologie radicale anti-privatisation et anti recouvrement des coûts trouve ses racines dans la critique des réformes opérées aux échelles municipales et nationales : l'adoption du plan Igoli 2002, d'une part, et l'adoption du GEAR, d'autre part, tous deux perçus comme des programmes néolibéraux (Bond, 2000 ; McKinley, 2004) largement critiqués par la gauche et les mouvements sociaux ouvertement contre le néolibéralisme et toutes les formes de privatisation (privatisation totale ou de certains secteurs

des entreprises publiques, outsourcing, etc.) ou de marchandisation des services. En contre point, les trois organisations militent pour un accès gratuit aux services essentiels, notamment pour les classes pauvres de la société sud-africaine (« free basic services for all »). Cette réclamation de services essentiels gratuits est irriguée par deux autres éléments : la conception de la ressource comme bien public et le droit à l'eau constitutionnel.

En effet, au-delà de la remise en cause de la conception du service public, un conflit sur la manière de concevoir la ressource en eau oppose les mouvements sociaux et les sphères gouvernementales. Pour les mouvements sociaux, l'eau, le logement ou l'électricité sont considérés comme des biens publics (« public goods ») qui ne peuvent être gérés que par le secteur public, notamment quand il s'agit de desservir les pauvres et non comme des biens marchands. Pour les autorités, l'eau est contrairement considérée comme une commodité (« commodity ») dans la mesure où, si la ressource naturelle constitue en l'état un bien public, elle a également un coût compte tenu des charges financières liées à son exploitation et à sa distribution. Dans ce cadre, l'application du recouvrement des coûts par le paiement des usagers est perçue comme une manière d'améliorer le service et de rendre les citoyens responsables vis-à-vis de leur consommation. Cette confrontation idéologique entre la vision soutenue par les mouvements sociaux et celle développée par les autorités rend les échanges difficiles et peu productifs entre les deux parties. Pour tenir compte de ces dimensions, certains universitaires suggèrent que les mouvements sociaux devraient non pas utiliser le terme « *privatisation* » mais plutôt celui de « *commodification* » de l'eau (Bond, Dugard, 2008).

Par ailleurs, les mouvements sociaux fondent leur demande pour un droit à l'eau gratuite sur le droit à l'eau constitutionnel et sur le Pacte International sur les Droits sociaux économiques et culturels (PIDESC) dont l'Afrique du Sud est signataire et dans lequel le droit à l'eau est reconnu. Par conséquent, ils considèrent, à tort, que le principe de recouvrement des coûts, l'intervention d'un opérateur privé étranger ou l'installation de compteurs à prépaiement violent l'esprit et le but de la Constitution⁹¹ comme l'illustrent les propos de ces militants :

« Ce n'est pas légal de faire payer les gens ! L'eau gratuite est un droit pour tous, c'est ce qui est écrit dans la Constitution mais l'ANC ne tient pas ses promesses ! »⁹²

⁹¹ « International sign on. Letter of protest against prepaid water » (APF, 14 septembre 2007). Disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://apf.org.za/spip.php?article144>.

⁹² Mary Moloko, entretien réalisé le 09/03/2010.

« Les droits des sud-africains sont clairement inscrits dans la Constitution, le SECC considère donc que l'État viole les droits des citoyens en installant des compteurs⁹³. »

Les revendications des mouvements sociaux, construites autour d'arguments idéologiques et légaux (souvent détournés de leur signification réelle), peuvent être illustrées par une déclaration publique de la CAWP dans laquelle elle demande : « l'arrêt de la criminalisation des contestations et de l'opposition à la privatisation de l'eau ; le retrait des compteurs à prépaiement ; l'arrêt des politiques de privatisation de l'eau et des autres besoins essentiels en annulant l'ensemble des contrats de service ou de gestion avec des compagnies privées d'eau ; un engagement politique et financier du gouvernement à rendre accessible financièrement à tous l'accès aux services ; enfin, l'affirmation du droit à l'eau de tous les Sud-Africains par le gouvernement en s'assurant que les compagnies publiques sont détenues et gérées par la force publique afin d'assurer un accès gratuit aux services pour tous »⁹⁴.

De manière plus générale, pour l'APF, qui se définit comme une « plateforme d'échange au sein de laquelle les individus peuvent échanger sur les implications de la privatisation » (Dawson, 2010), il ne s'agit pas seulement de reconnecter ou de déconnecter des compteurs à prépaiement, il s'agit surtout de mener une campagne idéologique contre l'ANC et ses politiques « néolibérales ». En effet, l'opposition au néolibéralisme et à l'ANC sont centrales dans les appareils de justification du collectif militant qui se déclare ouvertement « anti néolibéral, anti capitaliste, anti GEAR, anti marché, socialiste et trotskyste » (Ballard, 2006b), formulant ainsi un projet contre-hégémonique. Les militants estiment en effet que l'ANC les a trahis en adoptant une politique capitaliste, en oubliant les classes pauvres et les promesses faites lors de la prise de pouvoir en 1994. Une militante du SECC s'exprime à ce sujet:

« Depuis que l'ANC est arrivé au pouvoir, les promesses faites ne sont pas réalisées. Les anciens militants de l'ANC sont aujourd'hui dans des places confortables et pensent à obtenir le confort pour eux et en ont oublié la cause des pauvres autrefois défendue. Durant l'apartheid, quand l'ANC était encore un parti illégal, c'est le parti même qui a défendu la pratique du boycott et du non-paiement des services. Depuis que l'ANC est au pouvoir, le parti demande l'inverse aux gens : les gens doivent payer pour ces services !⁹⁵ »

⁹³ Momhlahmhl Vilakazi, entretien réalisé le 07/07/2009.

⁹⁴ Se référer à : <http://apf.org.za/spip.php?article161&lang=en>. Dernière consultation le 10/11/2011.

⁹⁵ Zodwa Madiba, entretien réalisé le 14/07/2009.

Les militants ordinaires expliquent leur implication dans des mouvements contestataires en des termes exprimant les privations et les frustrations éprouvées dans le quotidien : coupure d'eau, d'électricité, perte du logement, manque de consultation et d'information, incapacité de paiement, sentiment partagé de ne pas mener une vie digne, etc. Il s'agit pour eux de résister contre une eau trop chère, une ingénierie participative trop faible, des outils sociotechniques contraignants, autant d'éléments qui rendent leurs conditions de vie difficiles au quotidien. Dit autrement, les individus ayant déconnecté leurs compteurs à prépaiement d'eau ou d'électricité ne sont pas nécessairement des activistes anti néolibéraux mais réagissent au contraire à une forme d'exclusion en développant une stratégie du proche (Sinwell, 2010).

« Traduites » par les mouvements sociaux, les résistances sont formulées dans un registre beaucoup plus large critiquant les politiques « néolibérales » de l'ANC et la privatisation des services d'eau, le tout en référence aux valeurs socialistes. Cette « traduction » opère un changement d'échelle des contestations contre le projet OGA en élargissant le spectre des mobilisations originellement ancrées dans les privations et les frustrations quotidiennes des résidents et en les mettant en perspective avec des problématiques plus globales relatives aux arbitrages effectués par la municipalité et le gouvernement en matière de fournitures en services essentiels (Igoli 2002, recouvrement des coûts, GEAR).

Au-delà, APF s'inscrit dans un cadre dépassant les frontières sud-africaines et les problématiques nationales d'inégalités sociales et se présente comme une plateforme de résistance contre toutes les formes de néolibéralisme et de capitalisme à l'échelle globale (Dawson, 2010a). Dans ce cadre, le projet OGA a été perçu par les mouvements sociaux comme la matérialisation d'une approche municipale néolibérale tournée vers le profit en dépit des pauvres comme en témoigne l'extrait suivant : *“We want to emphasise that the struggles in Phiri are but part of a much larger struggle that is taking place across South Africa against the neo-liberal policies of the ANC government over land, education, healthcare, water, electricity and housing. The repression being meted out will not halt the struggle for basic human dignity and rights of the poor in Phiri and across South Africa. Such collective resistance is both necessary and never-ending for as long as the barbarism of capitalism exists.”*⁹⁶ En effet, le projet OGA constituait un terrain propice à la mobilisation du fait de la présence de deux éléments venant, dans l'esprit des mouvements sociaux, corroborer

⁹⁶ Se référer à : <http://www.revolutionarycommunist.org/index.php/international/898-south-africa-struggle>.
Dernière consultation en ligne le 10/11/2011/

cette trahison de l'ANC : l'implication d'une compagnie privée étrangère lors du lancement du projet OGA, constamment dénoncée par les militants, et les compteurs à prépaiement. A titre illustratif, dans un communiqué de presse, APF considère que le projet OGA est une « escroquerie » visant à augmenter les bénéfices de JW aux dépens des pauvres et à priver les Sud-Africains de leur droit à l'eau⁹⁷. L'implication des mouvements sociaux a donc radicalement transformé les griefs des résidents mobilisés contre le projet OGA en formulant leurs revendications dans des termes souvent éloignés de l'expérience quotidienne des citoyens mais en permettant une montée en généralité et une insertion dans un débat beaucoup plus large sur le devenir de la société sud-africaine.

3.2. Des arguments idéologiques qui affaiblissent le propos des militants ordinaires

Les concepts idéologiques qui constituent la base des revendications des mouvements sociaux, essentiellement « importés » par les leaders des mouvements sociaux, infusent parmi les militants ordinaires et poussent à s'interroger sur la manière dont ils sont maniés par ces derniers. Nos enquêtes de terrain montrent en effet que les notions de « privatisation » ou de « néolibéralisme » sont employées sans nuance par les militants et introduisent des espaces de flottement dans le discours. Par exemple, l'intervention ponctuelle de Suez dans le cadre du contrat de gestion signé avec l'entreprise publique en 2001 est couramment identifiée comme une manifestation de la « privatisation » des services. Pourtant, ce concept ne correspond pas à la réalité: alors que l'utilisation du terme « privatisation » laisse penser que JW est une entreprise privée, il s'avère que celle-ci a toujours été une entreprise publique même quand elle était engagée dans un contrat de gestion avec JOWAM. Le recours à cette notions introduit un deuxième espace de flottement dans la mesure où les modalités de recours au secteur privé sont nombreuses et que la « privatisation » *per se* est quasiment inexistante dans le secteur de l'eau. De la même manière, il est habituel d'entendre les militants se plaindre de l'emprise de Suez sur les services d'eau et de sa responsabilité dans l'adoption du principe de recouvrement des coûts. Les extraits suivants sont très révélateurs à cet égard :

« Il y a une compagnie appelée « Suez Lionel » et nous savons qu'elle vient de l'étranger. Les compteurs à prépaiement ne sont pas bons pour les pauvres. Ils sont venus en Afrique du Sud et ont investi et installé ces compteurs. Nous nous battons

⁹⁷ « Johannesburg water's operation Gcin'Amanzi in Soweto is a fraud! » APF, 2003. Article disponible à l'adresse suivante: <http://apf.org.za/spip.php?article30&lang=en>. Dernière consultation le 27/10/2011.

contre les compteurs, nous n'en voulons pas pour l'eau comme pour l'électricité parce que nous savons que ces compagnies viennent de l'étranger.⁹⁸».

« C'est Suez qui est venu avec cette idée de compteurs à prépaiement pour faire payer les gens. ⁹⁹ »

Ainsi, le terme « privatisation » est utilisé par les mouvements sociaux comme concept mobilisateur appelant à l'émotion, mobilisant les imaginaires en dressant les riches contre les pauvres, les puissants contre les faibles, mais, en restant très vague, il contribue à dissimuler une réalité plus complexe. Son utilisation est d'autant plus problématique qu'il contribue au déplacement de l'objet des griefs : les militants ordinaires sont confortés dans l'image d'un ennemi extérieur et lointain et se détournent ainsi partiellement des « vrais » problèmes (les politiques sociales du gouvernement, la corruption, etc.). L'extrait suivant rend compte de cette préoccupation:

«Le message développé par l'APF est assez problématique. La compagnie d'eau est une compagnie publique, ce n'est donc pas un problème lié aux Institutions financières internationales, à la Banque Mondiale ou aux entreprises privées mais aux responsabilités du gouvernement. En fait, le message développé par les mouvements sociaux se rapporte à la vente de l'eau : derrière « privatisation de l'eau », il faut en fait entendre « marchandisation de l'eau », plus que privatisation de l'eau stricto sensu. En termes de stratégie de communication, c'est très mauvais, car les communautés ne comprennent pas les nuances: derrière « privatisation », elles comprennent « entreprises privées ». L'État est donc dédouané de ses responsabilités, et les gens ne font pas la corrélation entre l'État et les problèmes relatifs à l'accès aux services publics. Au final, au lieu de protester contre l'ANC lors de leurs manifestations, ils protestent contre la privatisation de l'eau... alors qu'il n'y a que trois contrats de privatisation en Afrique du Sud sur les 200 municipalités concernées. Ce message est plutôt de la désinformation que de l'information des communautés¹⁰⁰».

Par ailleurs, les messages véhiculés par les mouvements sociaux, peu rigoureux et ne reflétant pas la réalité objective, sont sujets à une critique facile de la part des sphères gouvernementales qui peuvent aisément déconstruire les arguments déployés. Ainsi, si les

⁹⁸ Eunice Zutin et Thandi Sangweni, militantes du SCR, entretien réalisé le 01/12/2010.

⁹⁹ Sam Makgoka, militant du *Orange Farm Crisis Committee*, réalisé le 10/03/2010.

¹⁰⁰ Jackie Dugard, CALS, entretien réalisé le 26/06/2009.

acteurs institutionnels interrogés dans le cadre de nos enquêtes ne remettent pas en cause l’engagement militant des leaders des mouvements sociaux, ils soulignent néanmoins que leur maîtrise des politiques sectorielles est lacunaire et qu’ils instrumentalisent un certain nombre de fausses informations. Parfois même, ces derniers sont jugés « ignorants », comme le souligne une représentante de JW dans un entretien :

« L’autre jour, j’ai entendu Virginia S. de l’APF dans une émission à la télévision : elle a dit que les individus ont droit à 50 litres d’eau/pers/jour selon les textes réglementaires, c’est absolument faux ! Les standards disent seulement que c’est 25l ! Les intellectuels qui entourent les mouvements sociaux font de la désinformation auprès des militants en entretenant des incompréhensions autour des notions de privatisation, de marchandisation de l’eau, etc. ¹⁰¹ »

Au-delà, un certain nombre d’observateurs considèrent les messages véhiculés par les leaders des mouvements sociaux comme de la désinformation desservant les causes et les populations défendues. À titre illustratif, P. Bond, personnage central de l’espace contestataire sud-africain, spécialement sur les questions d’eau, est très critiqué par un certain nombre d’observateurs qui lui reprochent un manque de rigueur dans ses démonstrations mais surtout un affaiblissement du débat sur les services d’eau comme en témoignent les extraits ci-dessous :

« Sa présence ne sert pas forcément la cause des militants de base et des personnes qui ont vraiment besoin d’eau. Il continue à militer parce que c’est la seule chose qu’il sait faire et qu’il a toujours faite, c’est un peu ‘militar pour exister’. Il est très anti-privatisation et fait plus de la désinformation afin de mobiliser les militants du crû que de la véritable information sur les véritables problèmes. Il a une attitude passéiste¹⁰² ».

« Bond fait de la véritable survie intellectuelle et financière ! Il est totalement à côté de la plaque. Des personnes comme Bond ou Jeff Rudin ne sont pas en face des vrais problèmes, ‘ils se battent contre des fantômes’, ils refusent de voir la réalité. Ils se moquent totalement du sort des communautés. Ce sont des intellectuels et pas des praticiens. Ils se battent contre le privé dans le secteur de l’eau, mais il est presque

¹⁰¹ Kathy Eales, entretien réalisé le 22/07/2009.

¹⁰² Virginie Dago, AFD, entretien réalisé le 24/06/2009.

absent dans la gestion des services en Afrique du Sud. Ils continuent à vendre ces discours car c'est tout ce qu'ils ont à proposer. Bond fait ses conférences internationales dans son coin, sans se soucier vraiment du sort des gens dans les townships. En fait, ils donnent des fausses informations aux gens, au final ils ne les aident pas et au contraire ils font plus de mal que de bien pour la cause des plus pauvres¹⁰³. »

« Bond se voit un peu comme le héros de la lutte, mais dans la réalité son action et ses discours font plus de mal que de bien¹⁰⁴. »

De cette subversion de l'expérience quotidienne des pauvres en objets idéologiques peu maîtrisés résulte une compréhension faible, voire erronée, des militants concernant les enjeux de la préservation et de la gestion de l'eau. Une observatrice, anciennement proche de certains intellectuels de gauche dont il est ici question, explique les effets négatifs de tels discours idéologiques sur la qualité du débat et la compréhension des enjeux :

« Je trouve que la manière dont certains mouvements sociaux ont été dirigés, de manière très idéologique, est très dommage. Je vais vous donner un exemple. L'APF a crié sur tous les toits que tout est la faute de la privatisation. C'est parce que Patrick Bond et tous ces universitaires pensent que l'État est néolibéral et exposent partout que, vous savez, il existe une théorie du complot, que l'Etat veut développer la privatisation par tous les moyens, c'est une manière pour eux de dire : « l'État est l'ennemi, tous les problèmes que vous connaissez résultent de la privatisation de l'eau », ils disent aussi que Johannesburg est privatisée et que le recouvrement des coûts est la manifestation de la privatisation. Et les gens commencent à y croire, mais je pense que c'est un très mauvais service à leur rendre car cela ne leur permet pas vraiment de comprendre ce qui se passe. Aussi, cette notion que l'eau doit être gratuite pour tous, et bien cela montre qu'ils ne comprennent pas l'énormité des coûts pour fournir de l'eau. Cela montre aussi qu'ils n'ont pas conscience que les trois quarts des municipalités dans ce pays risquent de faire faillite parce qu'elles essaient de fournir de l'eau pour tous mais ne perçoivent pas les recettes nécessaires qui sont normalement reçues par le biais des tarifs.¹⁰⁵ »

¹⁰³ Jean-Pierre. Mas, entretien réalisé le 27/06/2009.

¹⁰⁴ Mike Muller, entretien réalisé le 01/07/2009.

¹⁰⁵ Laïla Smith, entretien réalisé le 03/07/2009.

Elle poursuit en donnant un exemple précis:

« L'autre jour j'écoutais la radio et il y avait la représentante du Soweto residence committee ou je ne sais plus quel autre mouvement social. J'ai été très en colère quand je l'ai entendu répéter et répéter que « les riches doivent payer plus, les pauvres ne peuvent pas payer, la municipalité de Johannesburg a privatisé son eau, les municipalités ne devraient pas pouvoir recouvrir leurs coûts parce que l'eau doit être gratuite pour tout le monde, etc. » En fait, cela signifie clairement qu'ils ne comprennent pas comment les choses fonctionnent dans le secteur de l'eau ! Johannesburg water n'est pas privatisé ! C'est une entité publique qui est entièrement dirigée par la ville. Si l'entreprise a eu un contrat de gestion de cinq ans, maintenant celui-ci est terminé ! Et honnêtement ce contrat de gestion a permis de rendre JW viable financièrement. Alors les entendre dire à la radio que JW est privatisé, où ont-ils été chercher cela ? »

Il apparaît donc que la traduction des réalités sociales en arguments idéologiques et politiques affaiblit les des arguments des mouvements sociaux qui sont pourtant une force politique essentielle dans l'Afrique du Sud contemporaine. Ce discours « lissé » diminue la capacité des « pauvres » à comprendre les véritables enjeux du secteur et donc à faire des propositions plutôt que de rester sur une position défensive. Ce dessaisissement a son importance dans la mesure où il s'agit pour les mouvements sociaux de proposer un modèle alternatif de société. Au-delà, la voix unanime critiquant la privatisation des services d'eau qui ressort des revendications des mouvements sociaux pousse à l'unification des mouvements sociaux et constitue un frein à la pluralité de la contestation et des idées.

Par ailleurs, il semble que « l'idéologisation » à l'œuvre s'agissant des services ne soit pas partagée par l'ensemble du corps militant mais au contraire importée par un certain nombre d'intellectuels soutenant ces mouvements sociaux. Par conséquent, cette situation invite à reconsidérer la manière dont les leaders ou les intellectuels entretenant une certaine proximité avec les mouvements sociaux interagissent avec les militants ordinaires (Sinwell, 2010) pour mieux appréhender la circulation et les conditions d'appropriation des concepts. Globalement, l'importation d'enjeux globaux crée des tensions et des incompréhensions entre les leaders des mouvements sociaux et les militants ordinaires. Pour désamorcer ces tensions, certains auteurs suggèrent que les leaders devraient prêter plus d'attention aux demandes des militants

plutôt que de leur imposer un agenda politique loin de leurs problèmes quotidiens (Naidoo, Veriava, 2009).

Pour conclure, il ressort des observations précédentes que le manque d'expertise est particulièrement important au sein des mouvements sociaux. Ce manque d'expertise sectorielle est compensé par des argumentaires idéologiques susceptibles d'affaiblir le propos des mouvements sociaux. Dans ce cadre, comme le montre Mathieu (2005) : « L'expertise est une arme essentielle, en ce qu'elle permet d'affronter et de réfuter les arguments d'autorité que les adversaires –souvent placés du « bon côté des rapports de force » - opposent aux revendications des mouvements sociaux. Elle leur offre en outre les moyens d'élaborer des propositions alternatives, permettant ainsi d'échapper à la critique, fréquente, de se cantonner à une attitude butée et stérile de refus systématique devant les "réformes nécessaires" ou les "inévitables sacrifices"». Ainsi, l'expertise pourrait être un « instrument de résistance et de contre-pouvoir » (Mathieu, 2005) précieux pour les mouvements sociaux mobilisés contre le projet OGA en permettant, si ce n'est de remplacer, au moins d'affiner des arguments idéologiques développés par rapport à des situations analysées de manière erronée, et de faire des propositions alternatives efficaces pour l'amélioration du quotidien des citoyens marginalisés défendus.

3.3. Une relation contrariée à l'ANC

La vision des services essentiels, particulièrement des services d'eau, défendue par les mouvements sociaux est nourrie d'arguments idéologiques et d'une opposition *a priori* radicale à l'ANC. Pourtant, alors que l'on connaît bien le fonctionnement et les idéologies politiques de l'APF (Buhlungu, 2006) et du SECC (Egan, Wafer, 2006), particulièrement de leurs porte-paroles, on sait peu de choses sur l'idéologie politique des militants ordinaires. Malgré l'apparente homogénéité de l'idéologie politique défendue par les mouvements sociaux, nos enquêtes de terrain ont fait apparaître plusieurs contradictions entre la manière dont les revendications sont présentées publiquement et celles que formulent les militants ordinaires. Ces observations nous ont poussées à nous interroger sur la nature de l'engagement des militants ordinaires et à relativiser l'opposition sans appel de l'ANC qui semble ressortir publiquement des mouvements sociaux.

En effet, alors que les mobilisations sont formulées publiquement contre les politiques de l'ANC et que l'APF porte un projet anti hégémonique visant à établir une démocratie socialiste, les militants ordinaires rencontrés lors de nos enquêtes de terrain ont, pour la plupart, une position beaucoup plus ambiguë face à l'ANC, à la fois « l'ennemi » et le parti libérateur encore respecté. Pour les militants, s'il s'agit de se mobiliser pour rappeler au gouvernement les promesses faites au lendemain de l'avènement de la démocratie ainsi que ses annonces politiques répétées en faveur d'un accès aux services gratuits pour tous. Vingt ans après, alors que l'accès aux services reste très inégal, un sentiment de trahison domine vis-à-vis du parti libérateur qui avait promis d'offrir rapidement des services et des logements gratuits pour tous. Ainsi, une militante confie qu'elle s'est engagée dans un mouvement social car elle a fait le constat que le gouvernement n'a « tenu aucune de ses promesses » :

« Au moment de l'élection de Mandela, le gouvernement avait promis que les services essentiels seraient fournis gratuitement. Depuis, les gens attendent toujours, pourtant l'ANC a bien pris les votes des populations ! Les gens sont donc impatients, en ont marre des promesses non tenues du gouvernement, alors ils se mobilisent contre ses politiques¹⁰⁶ ».

Ironiquement, pour illustrer leur mécontentement face aux politiques de l'ANC, les militants expriment une certaine nostalgie vis-à-vis des conditions d'accès aux services en vigueur pendant l'apartheid caractérisées par une facturation au forfait (*flat rate*) et l'absence de déconnexions en cas de non-paiement. Même si ces pratiques étaient destinées à maintenir le régime d'apartheid, elles restent néanmoins utilisées pour rappeler un « âge d'or » perdu synonyme de meilleur confort quotidien alors qu'aujourd'hui les déconnexions sont fréquentes et le paiement obligatoire. Les propos d'un militant illustrent cet aspect :

« C'était mieux avant que l'ANC ne soit au pouvoir, l'eau était alors quasi gratuite, on payait R45 par mois pour tous les services. Aujourd'hui, il faut payer ! La situation a empiré ! Aujourd'hui c'est beaucoup plus, et puis à l'époque les gens travaillaient alors cette somme représentait moins !¹⁰⁷ »

La crise de confiance entre citoyens et ANC qui apparaît au détour de ces quelques lignes est plus complexe qu'il n'y paraît. En effet, d'un côté, les militants semblent ne plus avoir

¹⁰⁶ Simon Mtembu, entretien réalisé le 08/07/2009.

¹⁰⁷ Mary Meitse, entretien réalisé le 09/03/2010.

confiance dans le parti qui les a trahis, de l'autre, ce dernier est toujours perçu comme le parti libérateur et continu de jouir d'un certain soutien populaire au sein des mouvements sociaux comme l'explique une militante du SECC:

« Il est assez étrange de constater que les gens sont contre les politiques mises en place par le gouvernement mais pas contre le gouvernement. Aux dernières élections, les gens ont voté massivement pour Zuma, les gens étaient vraiment derrière lui. Il est arrivé de nombreuses fois où les militants du SECC venaient aux réunions en portant des T-shirts à l'effigie de J. Zuma!¹⁰⁸ »

De la même manière, un représentant d'une association d'appui aux mouvements sociaux explique :

« La mobilisation des gens dans les townships est un problème car ils attendent toujours quelque chose de l'ANC et de ses promesses. L'ANC est toujours vu comme le parti libérateur, les gens ont toujours de l'espoir même si les politiques actuelles ne vont pas dans le sens des promesses¹⁰⁹. »

Ainsi, il s'avère que malgré les critiques proférées contre l'ANC, la plupart des militants soutiennent le parti de manière plus ou moins active, que ce soit au travers de l'adhésion à la formation politique ou du vote en sa faveur lors des élections locales ou nationales. Cet attachement singulier à l'ANC des militants engagés dans les mouvements sociaux est repéré au-delà des mouvements sociaux qui nous intéressent dans cette étude (Matlala, 2010 ; Booyens, 2007 ; Sinwell, 2010). À la suite de Sinwell (2010), nous s qu'il existe une déconnexion importante entre l'idéologie anticapitaliste, anti néolibérale et anti-ANC produite et importée par les leaders des mouvements sociaux et les combats politiques des militants ordinaires. En effet, il semble que ces derniers ne cherchent pas nécessairement à mettre en place un projet anti-hégémonique ou à renverser l'ANC mais au contraire à accéder à ce que le parti peut offrir : un logement, l'accès à des services essentiels, etc. D'ailleurs, comme le montre Sinwell (2010), une fois ce gain de prestations obtenu, le soutien à l'ANC peut à nouveau être manifesté par les militants.

¹⁰⁸ Momhlamhla Vilakazi, réalisé le 07/07/2009.

¹⁰⁹ Molefe Pilane, entretien réalisé le 20/07/2009.

L'ambiguïté et la contradiction apparente des comportements des militants, à la fois engagés dans des mouvements sociaux contestant les politiques gouvernementales et affiliés au parti au pouvoir, révélées par nos enquêtes de terrain est également soulignées par Matlala (2009), qui, s'intéressant aux contestations féminines contre le projet OGA à Phiri, montre cette contradiction à l'échelle du Ward 15 (Phiri et Senaoane) où l'ANC a été majoritairement réélu en 2009 malgré des mobilisations sociales fortes contre le projet OGA et d'autres projets relatifs aux services. Pour expliquer ce phénomène pour le moins contradictoire, l'auteur montre que plusieurs distinctions sont opérées par ces militants pour justifier ce double positionnement *a priori* et réconcilier leurs divers engagements. La première distingue les représentants du parti politique aux niveaux central et local ; la seconde distingue « l'ancien » et le « nouveau » ANC. En effet, pour les militants, ce ne serait pas le parti lui-même qui opprimerait les citoyens pauvres mais les représentants du parti à l'échelle municipale ou locale (le maire de Johannesburg ou les councillors par exemple). Selon Matlala (2009), ce phénomène serait renforcé par des critiques du gouvernement central envers les représentants officiels déployés à l'échelle locale pour leur incompétence récurrente sur certains dossiers relatifs à la gestion des services essentiels. Par ailleurs, les militants apparaissent comme attachés à « l'ancien » parti ANC, autrement dit, au mouvement de libération considéré pour son rôle historique, alors que le « nouveau » ANC est suspecté d'être corrompu. Par ailleurs, l'absence d'un parti d'opposition représentant les classes noires en dehors de l'ANC contribue également à expliquer l'attachement continu des militants ordinaires au parti dans la mesure où la notion de race restant importante quand il s'agit de représentation politique. Enfin, de manière plus décisive, les militants considèrent que leur militantisme ne constitue pas une activité politique ni un projet anti hégémonique ou socialiste, mais une manière de régler des problèmes pratiques relatifs à l'accès aux services essentiels (Matlala, 2009).

De la même manière, Booyesen (2007), s'intéressant au rapport entre la montée des protestations sur l'accès aux services essentiels (881 manifestations « illégales » et 5085 manifestations légales ont été dénombrées dans la période 2004/2005 autour des questions d'accès aux services) et le soutien populaire persistant en faveur de l'ANC lors des dernières élections locales de 2006, montre que, alors que l'on aurait pu s'attendre à un vote sanction envers l'ANC, les élections locales ont au contraire été un moment de renouvellement de la confiance populaire envers l'ANC. L'auteur explique cette situation par deux éléments qui confirment nos observations de terrain. Premièrement, les résidents des townships ont expérimenté le fait que la manifestation est un moyen efficace de se faire entendre. Par exemple, en certaines occasions, les manifestations ont fait repasser la question des services

sur le haut de l'agenda politique et ont contraint des élus à se déplacer à la rencontre des communautés et à concéder quelques améliorations. Ainsi, la manifestation comme mode de participation politique est vécue par les citoyens, particulièrement les citoyens pauvres, comme complémentaire de l'acte de vote. Par ailleurs, l'auteur montre que l'attachement à l'ANC est tellement important que même des insatisfactions profondes sur des sujets affectant le quotidien des citoyens ne parviennent pas à éroder le « capital confiance » donné au parti. Au lieu de se désolidariser de l'ANC ou de boycotter le vote (ce n'est pas parce que le nombre de manifestations a augmenté que le taux de participation aux élections locales a diminué en 2006), les citoyens inventent un nouveau mode de participation non institutionnelle prenant la forme de manifestations ou d'actes de désobéissance civile. Selon Booyesen, « *voting helps and protest works* » quand il s'agit de choisir un répertoire d'actions dédié à optimiser les services des communautés pauvres. Finalement, la protestation est une manière de se faire entendre de l'ANC et non pas de rejeter le parti et ses politiques. Dans cette perspective, les actes de résistance coordonnés par les mouvements sociaux contribuent à redéfinir la nature de la participation politique en introduisant de nouvelles conceptions de la citoyenneté et de l'action collective (Jacobs, 2006).

Nos enquêtes de terrain et de la littérature mobilisée montrent que la vision idéologique des services d'eau proposée par les mouvements sociaux n'est pas homogène. Alors que l'on connaît bien l'idéologie politique fabriquée par un certain nombre d'intellectuels devenus leaders des mouvements sociaux, l'étude des militants ordinaires fait apparaître un projet moins politique et plus ancré dans une stratégie de proximité. Pour ces derniers, il ne s'agit pas de lutter contre le néolibéralisme mais contre des privations du quotidien ; il ne s'agit pas de renverser l'ANC mais d'obtenir des concessions de sa part (Sinwell, 2010). A l'inverse des intellectuels investis dans les mouvements sociaux, qui se déclarent ouvertement contre l'ANC et ses politiques, il est clair que pour les militants ordinaires, un attachement politique certain au parti libérateur demeure.

Ce constat commence à faire débat dans la littérature sud-africaine, même si certains auteurs refusent toujours d'admettre que les militants ordinaires restent fidèles à l'ANC (Mgeni, 2010). Elle a l'intérêt de dépasser une vision romancée des mouvements sociaux, qui ne sont pas nécessairement révolutionnaires et ne mènent pas des luttes idéologiques « pour un autre monde » mais des combats visant avant tout l'amélioration du quotidien (Sinwell, 2010). Selon l'auteur, cette nuance est importante dans la mesure où la majorité de la littérature sud-africaine semble admettre que les tactiques radicales des mouvements sociaux sont

nécessairement étayées par un agenda révolutionnaire. Dans le domaine de l'eau, nos travaux à Soweto montrent que ce n'est pas le cas.

Conclusion

Dans cette partie nous avons montré que si l'étude des mouvements sociaux au Sud, particulièrement en Afrique, est un domaine de recherche en pleine expansion, l'Afrique du Sud fait figure d'exception dans la mesure où le développement d'un nouveau cycle de contestations depuis le début des années 2000 a remis au centre des débats scientifiques les questionnements sur l'action collective. Dans ce cadre, la notion de « nouveaux » mouvements sociaux, plus qu'issue de la tradition structuraliste européenne, démontre l'existence de nouvelles formes de contestations s'inscrivant néanmoins dans une forme de continuité, plus que de rupture, avec les « anciens » mouvements mobilisés contre le régime d'apartheid. Ces collectifs militants ont émergé dans un contexte de libéralisation des politiques publiques à l'échelle nationale et municipale. Majoritairement mobilisés sur des questions relatives au logement ou à l'accès aux services essentiels, ils se veulent les représentants des populations marginalisées, des laissés pour compte et des millions de Sud-Africains pour qui la transformation démocratique n'a pas été synonyme de meilleure qualité de vie ou d'emploi.

Nourries de frustrations semblables, les dynamiques contestataires contre le projet OGA, d'abord fruit d'initiatives atomisées et individuelles de résidents du quartier de Phiri, ont rapidement pris la forme d'une action collective avec la constitution du *Phiri Concerned Residents Forum* (PCRFR), appuyées par des nouveaux mouvements sociaux (APF, SECC et CAWP). Si les répertoires d'action développés par les collectifs militants empruntent au registre de la désobéissance civile et plus largement aux illégalismes, notamment *via* une campagne massive de sabotage des compteurs à prépaiement, on a montré que le discours politique accompagnant les mobilisations fait paradoxalement référence aux droits fondamentaux. Finalement, malgré leurs faibles ressources, ces collectifs militants sont capables de développer des stratégies de résistances collectives.

Si les revendications des mouvements sociaux sont relatives à plusieurs aspects techniques et procéduraux du projet OGA (quantité d'eau gratuite, installation des compteurs à prépaiement et manque de consultation des résidents), ces derniers sont également l'expression d'une « vision » des services essentiels dépassant largement les contours du projet. Pourtant, la

conception des services défendue par les mouvements sociaux, nourrie d'arguments essentiellement idéologiques et d'une opposition radicale au gouvernement ANC et à ses politiques, n'est pourtant pas aussi homogène qu'il y paraît lorsqu'on s'intéresse à l'ensemble du corps militant. En effet, si la face publique des collectifs militants est « anti libérale » et « anti ANC », une analyse plus fine suggère que ces conceptions ne sont pas partagées par l'ensemble des militants qui conservent au contraire une certaine loyauté envers le parti au pouvoir. En effet, pour le militant ordinaire, l'investissement dans un mouvement social correspond souvent plus au désir d'avoir accès aux prestations offertes par le gouvernement qu'à un rejet total de ce dernier. Dit autrement, tous les militants ne portent pas un projet révolutionnaire comme semblent pourtant l'afficher publiquement les mouvements sociaux. Par ailleurs, la vision idéologique développée peut être une source d'affaiblissement pour les mouvements sociaux dans la mesure où les demandes proférées, plus idéologiques qu'objectives, sont facilement critiquables par les autorités et sont souvent maniées avec difficultés par les militants ordinaires. La subversion de l'expérience quotidienne en des problématiques plus générales n'étant pas forcément synonyme de renforcement des mouvements sociaux.

Dans la partie suivante, nous verrons que l'essoufflement progressif de l'action collective conjugué à un certain nombre de facteurs extérieurs aux mouvements sociaux va progressivement les amener à reconsidérer leurs stratégies pour y intégrer la dimension judiciaire.

PLANCHE N°3 – MOBILISATION DES MOUVEMENTS SOCIAUX



Illustration 4 – Réunion de mobilisation, branche du SECC à Moletsane, Soweto
© Julie Aubriot



Illustration 4 – Slogan anti compteurs à prépaiement, Phiri, Soweto
© Julie Aubriot



Illustration 4 - Réunion de mobilisation, branche du SECC à Moletsane, Soweto
© Julie Aubriot

PLANCHE N°4 – MARCHÉ DE PROTESTATION

11 novembre 2008, marche vers le bureau du maire de Johannesburg, Amos Masondo, contre les amendes (R1500) infligées aux résidents ayant saboté leurs compteurs à prépaiement



Illustration 8 – Compteurs à prépaiement déployés durant la manifestation



Illustration 8 – Dépose des compteurs à prépaiement devant les bureaux du maire



Illustration 8 – Manifestants



Illustration 8 - Manifestants

PLANCHE N°5 – SABOTAGE D’UN COMPTEUR A PREPAIEMENT, SENOANE, SOWETO



Illustration 19 - Walter, activiste du SECC, explique à Mme Tshabalala pourquoi il est juste d’arracher son compteur à prépaiement



Illustration 9 - Etape 1 : couper l’arrivée d’eau dans la rue



Illustration 21 – Etape 2 : déterrer le compteur



Illustration 22 – Etape 2 : déterrer le compteur



Illustration 23 – Etape 2 : déterrer le compteur



Illustration 10 – Etape 3 : Mise à jour des connexions



Illustration 25 – Etape 4 : Fabrication artisanale d'un conduit de remplacement



Illustration 26 – Etape 5 : Mise en place du conduit de raccordement artisanal



Illustration 27 - Etape 5 : Mise en place du conduit de raccordement artisanal

